

Département d'Architecture



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :
MASTER ACADEMIQUE

Filière :
ARCHITECTURE

Spécialité :
ARCHITECTURE, HABITAT ET DURABILITE

Présenté par :
**Amira CHELIGHEM
Mounya SADAT
Nabila BOUHEBILA**

THEME :
**LES ESPACES EXTERIEURS DANS L'HABITAT: ESPACES DE VIE
ET DE DURABILITE**

Date de soutenance : 26/06/2018

Composition du Jury :

Riad BOURAOUI	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Président du jury
Toufik BOUTELLIS	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Directeur de mémoire
Rima KHLIFI	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Membre du Jury

Remerciements

Avant tout, nous remercions le bon Dieu qui nous a donné la force, la volonté et la patience de pouvoir élaborer ce modeste travail.

*Ce mémoire ne serait pas aussi riche et n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide et l'encadrement de **Mr T. BOUPELLIS**, on le remercie pour la qualité de son encadrement exceptionnel, pour ses conseils, sa rigueur et sa patience durant la préparation de notre travail.*

Nos profonds remerciements s'adressent également à tous nos enseignants de département d'architecture de l'université de Jijel pour leurs aides et leurs générosités.

*Nous sommes conscientes de l'honneur que nous a fait **Mr R. BOURAOUI** en étant président du jury et **Mme R. KHLIFI** d'avoir accepté d'examiner ce travail.*

Nous sommes par ailleurs reconnaissantes envers nos familles, nos parents surtout, nos amies et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicace

En tout premier lieu je remercie Dieu pour toute la puissance, la force, et la patience de pouvoir élaborer terminé et réussite ce travail.

Je dédie ce modeste travail de fin d'étude :

Aux personnes qui m'ont toujours encouragé, qui m'ont accompagnaient durant mon chemin, et qui étaient et resteraient toujours à mes côtés inshallah...

À celui qui a été toujours l'épaule solide, l'œil attentif compréhensif et la personne la plus digne de mon estime et de mon respect... mon cher père.

À la plus belle perle du monde qui ma donner la vie, la tendresse et le courage pour réussir Ma tendre mère.

À mes très chers frères : Monssif, Taki eddine, Wail, Al barae.

A mon encadreur M. Toufik BOUPELLIS, merci pour le soutien que vous nous avez apporté cette année.

À mes binômes Nabila et Mounya, je vous souhaite une vie pleine de bonheur.

À tous mes chère amis chacun a son non, qui m'ont toujours aidé et soutenu surtout : Bessma, Radja, Rima, Siham.

Amira

Dédicace

*Je dédie, humblement comme preuve d'amour et de reconnaissance, ce mémoire à
tous ceux qui me sont chers :*

À mes chers parents : Noureddine et Rabiaa

*Que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères sentiments,
Pour leur patience illimitée, leur encouragement contenu, leur aide, en
témoignage de mon profond amour et respect pour leurs grands sacrifices, que
dieu me les protège.*

À mes chères douces sœurs Sabrine, Hanane et son mari Elyes.

À mes chers frères Lamine, Fares et sa femme Hadjer

À mon petit neveu Feres

À mes très chères amies Warda, Abla, Soumia, Manel, Rahil.

À mes chères trinôme Nabila et Amira.

*À mon encadreur M. Toufik BOUTELIS, merci pour le soutien que vous nous
avez apporté cette année.*

À toute ma famille pour l'aide et le respect qu'ils m'ont toujours accordé.

Mounya

Dédicace

Au début et avant tous, je veux remercier mon Dieu qui m'a donné le courage à commencer et achever mon travail.

Je dédie ce modeste travail

A la mémoire de mon père que dieu le garde dans son paradis

A ma très chère mère Safia, pour son grand cœur plein d'amour qui m'a donné la tendresse et l'espoir, qu'elle puisse maintenant recueillir avec fierté les résultats de sa générosité et que le grand Dieu les gardent pour moi Que Dieu la protégé.

À ma grande sœurs Assia et son marie, ses enfants Adem et Wael.

À ma sœurs Hanane et son marie Fares.

À ma sœurs Houda et mon frère Abdenour. Je vous souhaite un avenir plein de bonheur, de succès et de sérénité.

À tous les membres des familles : BOUhebila et Merazka grands et petits, je dédie ce travail.

À mes chères trinôme Mounya et Amira. Je vous souhaite une vie pleine de bonheur.

A mon encadreur M. Toufik BOUTELLIS, merci pour le soutien que vous nous avez apporté cette année.

A toutes mes amies, et les amies D'études pour les bons moments passés ensemble. Et enfin à ceux qui ne sont pas dans les lignes mais toujours dans le cœur. Tous qui ont été avec moi dans le meilleur et dans le pire.

Nabila

Table des matières

Remerciements	I
Dédicace	II
Table des matières	V
Liste des figures	IX

Introduction générale.

Introduction	2
1. Problématique	3
2. Hypothèses de la recherche	4
3. Objectifs de la recherche	5
4. Limites de recherche	6
5. Méthodologie de travail	7
6. Structure du mémoire	8

Chapitre 1 : Les espaces publics extérieurs : des espaces de vie.

Introduction	8
1. Comprendre et connaître l'espace public	8
1.1. L'espace public extérieur : concept et définition	8
1.2. Aperçu historique sur les espaces publics	10
1.3. Le rôle des espaces urbains publics	11
1.3.1. La structuration de l'espace urbain	11
1.3.2. La mixité et la cohésion sociale	12
1.3.3. Mise en scène de la vie urbaine	12
1.4. Les caractéristiques de l'espace public	12
1.4.1. Formes de l'espace public	13
1.4.2. Fonctions et usages de l'espace public	13
1.4.3. Dimensions de l'espace public	14
1.4.4. Les acteurs de l'espace public	15
1.5. Les échelles des espaces publics	16
1.5.1. A l'échelle de la ville	17
1.5.2. A l'échelle du quartier :	17
2. Espace public et durabilité	18

2.1. De l'espace public formel à l'espace public sensible	18
2.2. Appropriation de l'espace public.....	19
2.3. Relation espace public/ développement durable	20
2.4. Une démarche pour un espace public durable	20
Conclusion.....	22

Chapitre 2 : Les principes de la conception durable des espaces publics.

Introduction	24
1. Contextualité.....	24
1.1. L'Intégration.....	25
1.2. La Participation	26
1.3. L'Adaptation.....	27
2. Coexistence.....	28
2.1. Le Rassemblement.....	30
2.2. La Diversité	31
2.3. L'Ouverture	32
3. Cohérence	34
3.1. L'identité	35
3.2. Le sens	37
3.3. La naturalité	38
Conclusion.....	40

Chapitre 3 : Les critères qualitatifs des espaces publics.

Introduction	42
1. Le mobilier urbain	42
1.1. Les différentes fonctions du mobilier urbain	42
1.2. Les critères de choix d'un mobilier urbain	43
1.3. Les différentes catégories de mobilier urbain	43
1.3.1. Mobilier urbain pour le repos	43
1.3.2. Mobilier pour l'éclairage public	43
1.3.3. Le mobilier urbain relatif à l'hygiène	44
1.3.4. Le mobilier de décor	45
1.3.5. Le mobilier urbain de l'information et de la communication	45
2. La proximité des usagers	45

3. La Sociabilité	46
4. L'accessibilité	47
5. La Lisibilité	50
6. La Transparence	51
7. La Perméabilité	51
8. La Biodiversité	52
9. La Robustesse	53
10. La perception des espaces publics	54
10.1. Les caractéristiques de la perception	54
Conclusion	54

Chapitre 4 : Les espaces publics dans l'habitat : dysfonctionnement et nécessité de revitalisation durable.

Introduction	56
1. Le secteur de l'habitat en Algérie : constat et réalités	56
2. Les espaces publics dans les programmes de logement émergence d'un problème	58
2.1. L'absence de vision qualitative globale du projet	58
2.2. Les espaces extérieurs : le laissé pour compte dans la conception	59
2.3. Les espaces extérieurs : Absence de gestion éclairée	60
2.4. Les espaces extérieurs un lieu d'insécurité et de délinquance	60
2.5. Confusion et non-définition de l'espace extérieur	61
3. Nécessité d'une revitalisation durable des espaces extérieurs	62
3.1. Garantir la participation et la concertation publique : produire une cohésion sociale .	62
3.2. Faire rayonner le quartier pour l'extraverti sur son environnement	62
3.3. Amélioration de l'état des espaces extérieurs	63
3.3.1. Le choix du mobilier urbain	63
3.3.2. Les espaces verts : redonner vie au quartier	63
3.3.3. Les aires de jeux : donner aux enfants leur propre espace extérieur	63
3.3.4. Les espaces de détente et de rencontre : assurer une vie collective	63
3.3.5. Les parkings : assurer un stationnement organisé	64
3.3.6. Assurer une fluidité dans la circulation à l'intérieur	64
3.3.7. Gestion urbaine de proximité : une amélioration durable du cadre de vie	64
3.4. Diversité, Intégration	66
Conclusion.....	66

Conclusion générale 68

Bibliographie

Annexes

ملخص

Abstract

Résumé

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 01

Figure n°01: Les caractéristiques de l'espace public.....	12
Figure n°02: Dimensions et polyvalence des espaces publics	14
Figure n°03: Axe public-privé succession des espaces qui font passer des lieux les plus privés, aux lieux les plus publics.....	18

CHAPITRE 02

Figure n°04 : Présente la Contextualité.....	25
Figure n°05 : Composante de l'espace public durable	26
Figure n°06 : Démocratie participative	28
Figure n°07 : Présente la Coexistence	30
Figure n°08 : Espace public temporaire à l'avenue de la Toison d'Or	33
Figure n°09 : Place marché aux légumes à Namur	33
Figure n°10 : Esplanade de Bruxelles	34
Figure n°11 : Place de Luna Madrid Spain	34
Figure n°12 : Présente la Cohérence	35
Figure n°13 : Place cohérente à Paris	36
Figure n°14 : Fausse cohérence (Brabant Wallon).....	36
Figure n°15 : Cohérence à l'échelle de la ville Marseille	37
Figure n°16 : Cohérence à l'échelle du quartier	37
Figure n°17, Figure n°18: Cohérence à l'échelle d'architecture.	37
Figure n°19 : Jardins publics en intérieur d'îlot dans le quartier à Bruxelles.	40
Figure n°20 : Jardins privés en intérieur d'îlot dans le quartier à Bruxelles.	40

CHAPITRE 03

Figure n°21 : Mobilier Urbain pour repos	43
Figure n°22 : Lampadaires, Paris	44
Figure n°23 : Corbeilles de propreté	44
Figure n°24 : Bacs à fleurs	45

Figure n°25 : Panneaux publicitaires.....	45
Figure n°26 : Oreilles des trottoirs	49
Figure n°27 : Bateaux des trottoirs	49
Figure n°28 : Bande de guidage.....	50
Figure n°29 : Bande d'éveil de vigilance.	50

CHAPITRE 04

Figure n°30:La gestion urbaine de la proximité une multitude d'acteur	65
Figure n°31: Les enjeux de la gestion urbaine de la proximité.....	66

Introduction

Le dictionnaire Larousse (2007) définit l'habitat comme « *l'aire dans laquelle vit une population* ». Il se compose de plusieurs espaces de vie : logements (immeubles ou maisons), quartier, ville ou commune rurale, reliés entre eux par des voies de circulation et différents modes de déplacement, ainsi que d'un ensemble de services publics et au public qui permettent à chacune, selon son âge et son statut social, de vivre au quotidien.

La qualité de l'habitat a un impact avéré sur la qualité de vie et le bien-être de la population concernée, le contenant (bâtiments...) et le contenu (personne, famille, groupes humains...) sont indissociables.

Le logement est un local, un appartement, une maison où une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, se retrouver, en particulier pour se reposer, se cultiver, manger, dormir et vivre en privé. Mais il est aussi dès l'enfance, le premier lieu d'apprentissage de la relation humaine au sein de la famille, en lien avec le voisinage et l'environnement social.

L'habitat durable intègre notre logement mais aussi notre quartier et les infrastructures de notre ville. Il s'agit de notre cadre de vie dans son ensemble. Nous attendons d'un logement de qualité qu'il nous offre bien-être, confort, autonomie, sécurité physique et morale, qu'il soit aisément accessible et que nous puissions en maîtriser les coûts de vie au quotidien. Il se doit d'être à proximité des biens et services de base et bénéficier des services à la collectivité.

La qualité de l'habitat durable ne se limite pas à la qualité de l'appartement ; de la maison individuelle et de l'aménagement de la parcelle privée, l'habitat durable commence à l'échelle du quartier ou les habitants ont le droit d'exiger des espaces publics bien aménagés.

Les dynamiques des quartiers durables et de ville durable apportent un nouvel éclairage aux projets d'aménagement, ouvrant de nouvelles pistes de réflexion, de conception et de gestion en matière d'urbanisme. C'est aussi l'occasion de penser autrement les espaces extérieurs, qui sont à la fois le squelette et le liant de ces opérations d'aménagement.

Les espaces extérieurs sont le ciment d'une ville. Ils la façonnent et relient ses différentes activités. Ils guident les promeneurs, constituent des lieux de rencontre et d'échange. Ils créent une ambiance et contribuent ainsi à l'image d'une ville. Quand un espace extérieur, parcouru quotidiennement par les habitants, est simple, beau et cohérent sur tout le territoire communal, ils ont le sentiment de l'habiter et le rend en un lieu d'exception.

Si ce même espace public est mal composés, mal entretenu ou discordant avec d'autres espaces proches, les habitants perçoivent alors un quartier confus et se l'approprient plus difficilement.

1. Problématique

La ville a été souvent conçue comme une combinaison d'espaces bâtis et non bâtis. De nos jours, cette distinction un peu abrupte a perdu beaucoup de son intérêt. En effet, tous les spécialistes s'accordent à définir les espaces extérieurs comme des espaces positifs et non comme le négatif des espaces bâtis.

Ce sont des espaces ayant des fonctions propres et fondamentales, qui conditionnent fréquemment les espaces bâtis, leur confèrent parfois leurs formes, leurs reliefs, leurs caractères. Les espaces extérieurs occupent une place importante. Ils sont un élément fondamental du milieu urbain et de l'aspect architectural et esthétique de l'environnement bâti des villes. Ces espaces contribuent au développement des relations sociales, et sont même un élément de la cohésion sociale.

Néanmoins, avec l'avènement de l'architecture et de l'urbanisme fonctionnaliste (codifiés par la Charte d'Athènes), la plupart des logements ont été réalisés selon les préceptes de la composition urbaine moderne, symbole de cette époque : le système des « barres » de logements collectifs disposées isolément les unes des autres et en rupture avec le tissu urbain préexistant. Ces ensembles où la rue et la conception du voisinage sont ignorées, présentent une organisation globale, abstraite car souvent non corrélée au contexte et caractérisée par « une absence d'articulation réelle aux niveaux inférieurs qui stérilise les possibilités de croissance et d'appropriation ultérieures ». En effet, dans les immeubles collectifs, le principe de zonage a cassé la continuité des réseaux d'espaces extérieurs dont dépendait une partie des relations entre les habitants et les quartiers. L'espace public a cessé d'être un lieu de vie à partir du moment où on lui a fait perdre sa fonction « intégratrice » par la dissociation des espaces d'habitation, de travail, de commerce et d'éducation.

Les politiques de développement urbain durable, répandues à partir des années 1990, ont transformé les formes, les normes et les fonctions associées aux espaces publics existants ou nouvellement produits. En termes de conception urbaine, des dispositifs écologiques deviennent structurants pour améliorer les performances de ces espaces, pour favoriser ou

contraindre certaines pratiques, à partir des trois dimensions du développement durable: dimension sociale, économique et environnementale.

Ces espaces extérieurs conçus au nom de la durabilité sont l'objet d'un ensemble de présupposés sur leurs usages, touchant à la fois à la vie collective qui pourrait s'y déployer (mixité sociale, inclusion, participation citoyenne, convivialité) qu'aux pratiques individuelles. Les règles de gestion de ces espaces sont elles-mêmes transformées en profondeur, questionnant les pratiques des acteurs ou habitants et leurs représentations, et se heurtent aux tendances à la privatisation et à la fermeture. Les espaces extérieurs sont confrontés aux mots d'ordres du développement durable ou de l'adaptation au changement climatique, renouvelant la place de la nature en lien notamment avec de nouvelles formes de déplacement.

Sous la contrainte de la crise du logement et de la croissance de la population, L'Algérie a connu un développement rapide des villes dans lequel on a ignoré l'aménagement et parfois la conception des espaces extérieurs. Aujourd'hui, la plupart des quartiers urbains présentent, un cadre de vie très détérioré, sous-équipé et un gros déficit en matière de viabilisation et d'aménagement de ces espaces, soulignant le grand caractère souvent résiduel de ces derniers.

Une situation qui a poussé les pouvoirs publics à l'action. Ces derniers veulent, par le biais de plusieurs programmes lancés par le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, mettre un terme à cette situation, faisant de la réhabilitation du tissu urbain algérien une nécessité et une priorité.

A la lumière de ce qui précède, la problématique fondamentale qui s'impose tente de soulever les questionnements suivants :

- ✓ Comment assurer la durabilité à travers les espaces extérieurs ?
- ✓ Et alors, comment se traduit spatialement la dimension sociale des espaces extérieurs ?
- ✓ Enfin, quels sont les critères qualitatifs nécessaires pour la création d'ambiance dans un espace extérieurs ?

1. Hypothèses de la recherche :

Pour mieux canaliser cette étude qui pose de manière centrale la question de la durabilité à travers les espaces extérieurs. Dans un but de montrer que l'espace public est un enjeu essentiel de l'aménagement urbain, il joue un rôle très important dans la pérennité du quartier et de la ville, nous prétendons à tester les hypothèses suivantes :

- Pour être durable, nous pensons que l'espace extérieur doit avant tout s'inscrire dans son milieu, offrir la possibilité de coexister dans la différence et créer un lieu cohérent qui implique du sens.
- Pour être durable, assurer des attributs qualitatifs ambiant aux diversifiés, contribuent à une bonne fréquentation et une bonne appropriation de l'espace public.

2. Objectifs de la recherche :

- ✓ Définir les critères de conception d'un espace extérieur durable.
- ✓ Améliorer la qualité d'ambiance dans les espaces extérieurs collectifs.
- ✓ Améliorer la qualité de vie dans les espaces extérieurs collectifs.
- ✓ Favoriser la dimension sensible pour l'interaction de la vision des citoyens à travers les aménagements des espaces extérieurs.
- ✓ Explorer les possibilités participatives des usagers dans les espaces extérieurs.
- ✓ Mettre une démarche opératoire qui rend l'espace extérieur, lieu de rencontre, lieu d'échanges et de vie sociale, dont les usages débordent largement les limites du domaine public.

3. Limites de recherche :

Comme dans tout travail de recherche, nous avons rencontré des limites et des difficultés, notamment le manque de documentation relative à notre sujet (la durabilité des espaces extérieurs), au niveau de la bibliothèque de la faculté. En plus, notre premier objectif à travers cette recherche est de définir les critères de conception d'un espace public durable, une thématique qui n'est pas facilement cernable, parce qu'il y a un manque crucial d'études sur les critères de durabilité des espaces extérieurs urbains.

4. Méthodologie de travail :

Compte tenu des problématique et hypothèses de recherches soulevées précédemment, la démarche et protocole d'investigation ont été établis et qui repose sur deux parties essentielles :

- ❖ **Approche théorique** : une phase exploratoire basée sur une recherche bibliographique et documentaire de divers sources a été menée pour tirer des concepts et des théories dans le cadre de l'espaces extérieurs, et mettre en évidence les différents types et critères de ce dernier.

- ❖ **Approche opérationnelle** : des observations seront renforcées par une enquête sous forme de questionnaire destiné aux résidents, par la suite, nous allons traiter les résultats de ce dernier. On utilise le logiciel 'EXCEL' pour faire des calculs à travers les réponses des résidents.

5. Structure du mémoire :

Le présent mémoire se compose de quatre chapitres complémentaires précédés par une introduction générale et terminées par une conclusion générale :

Une introduction générale destinée à la présentation de la problématique de recherche, les hypothèses à vérifier, les objectifs de recherche à atteindre.

Dans **le premier chapitre** et pour mieux comprendre les espaces extérieurs, nous présentons les différentes notions des espaces extérieurs, les types de ces espaces, leurs usages et leurs exploitations, et leur importance dans le cadre de la vie quotidienne des habitants, et la relation entre l'espace extérieur et le développement durable. Comme nous avons essayé d'identifier les espaces extérieurs dans les quartiers durables.

Le deuxième chapitre tend à mettre l'accent sur les caractéristiques essentielles que doit présenter un espace extérieur contemporain pour être durable ou, dit autrement, les qualités fondamentales de tout espace extérieur à savoir la contextualité, la coexistence et la cohérence.

Dans **le troisième chapitre** nous évoquerons les conditions de production d'une sociabilité au sein des espaces publics, mais aussi les différents acteurs sociaux de ces derniers. Les qualités d'ambiances comme critères qualitatifs pour les espaces publics seront revues et développées. Ainsi, dans **le quatrième chapitre** nous avons essayé de déterminer les problèmes des espaces extérieurs dans l'habitat collectif en Algérie et de mettre en exergue la nécessité de revitalisation durable de ces derniers.

Enfin **une Conclusion générale** qui récapitule tout le travail, ses objectifs et compare les hypothèses avec les résultats appréhendés par la recherches théorique sur la durabilité à travers les espaces extérieurs.

Introduction

L'espace public « c'est un espace qui appartient au domaine public de la collectivité publique, il est affecté directement à l'usage public ou un service public et il est aménagé spécialement à cet effet » (GHERRAZ, 2013).

La première partie de ce chapitre traitera la définition du concept ambivalent des espaces extérieurs. On essayera de présenter quelques définitions d'auteurs et de spécialistes des espaces urbains extérieurs afin de mieux les cerner, avec les types de ces espaces, et les rôles les plus importants que devront jouer les espaces extérieurs au sein de la ville, et aussi citera les principaux acteurs des espaces extérieurs ainsi que nous touchons les échelles des espaces extérieurs dans la ville, dans le quartier et à l'échelle pied d'immeuble.

A la fin, nous allons essayer de comprendre l'espace public formel à l'espace public sensible et déchiffrer la relation espace public et le développement durable...

Dans la deuxième partie de ce chapitre nous parlons exactement du quartier durable, ce dernier est une démarche du projet sur un territoire. C'est un aménagement urbain qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Il se définit aussi l'importance d'un espace extérieur dans un quartier d'habitat durable.

1. Comprendre et connaître l'espace public

1.1. L'espace public extérieur : concept et définition

Même si le vocable espace public nous semble familier et d'usage courant, sa notion est assez récente dans la pratique urbaine. C'est un concept qui a été élaboré d'abord dans les travaux des sciences sociales, vers le début des années 1960, pour ensuite faire son apparition dans le langage des urbanistes et autres techniciens de la ville vers la fin des années 1970. "L'émergence du terme espaces publics autour des années 1980 correspond à une période où la ville et la pensée sur la ville sont en crise..."(BASSAND et al, 2001).

"Poser la question des espaces publics modernes, c'est tenter d'interroger des faits dont le concept est absent dans les théories qui ont produit l'urbanisme moderne" (BELLI-RIZ, 1997). En effet, on préférerait à ce vocable d'autres termes plus spécifiques tels que domaine public, voie publique, place du marché, etc.

La notion d'espace public, est utilisée dans plusieurs disciplines et, à chaque fois un sens différent. Il faut signaler que cette notion possède deux significations, l'une immatérielle, l'autre matérielle. La première définit l'espace public comme étant un débat au sein d'une

société quelconque. Plusieurs sujets d'intérêt sont débattus entre différents acteurs; politiques, citoyens, etc. Cette définition est celle prônée par les politiciens et les sociologues, et notamment son fondateur Habermas en 1962.

La deuxième définition qui aborde l'espace public par sa matérialité est celle des urbanistes. L'espace public est considéré comme lieu physique. C'est "un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine". Ce sont les rues, les places, les jardins, etc. Suivant cette définition l'espace public est régi par deux critères :

- Il est libre de construction, ce qui implique qu'il ne peut pas être de propriété privée.
- Il est ouvert, ce qui permet la rencontre entre différents usagers.

Toutefois, la notion d'espace public ne fait pas l'objet d'une définition rigoureuse. Plusieurs auteurs et spécialistes ont essayé de la définir, chacun selon sa spécialité. Pour MERLIN et CHOAY (2009), c'est la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. Il est donc, formé par l'affectation d'usage et la propriété. Le glossaire architecture et urbanisme le définit comme "un endroit ouvert à tout le monde. C'est un lieu important pour la vie sociale ; de plus il participe à la structure de la ville". Pour LOFLAND (1973), l'espace public est "un espace de sociabilité problématique où doit coexister un monde d'étrangers". Une multitude de personnes ou plutôt de tempéraments se côtoient dans un même espace. C'est un espace de partage.

C'est un espace que s'approprient les individus par leurs activités. Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement considère « l'espace public la partie non bâti affecte a des usages publics formé par une propriété et par une affectation d'usage» (JOSEPH, 1992).

Larousse (2004) définit l'espace public comme étant « une surface, un volume, une étendue affectée à un usage public ».

"Les espaces collectifs urbains, appelés encore espaces publics ou espaces extérieurs, sont constitués par l'ensemble des lieux ouverts à tous. Ils sont généralement sous la responsabilité des collectivités publiques ou parfois de droit privé. Ils sont le plus souvent en plein air, mais peuvent être partiellement ou totalement couverts " (SABLET, 1988).

Les espaces publics sont formés d'espaces libres, généralement, affectés à des usages publics. Ce sont le négatif du bâti. Ils comprennent les rues, les places, placettes et jardins, etc. Les paysages urbains et les façades des bâtiments formant interface entre l'espace public et l'espace privé, en sont une autre composante. Dans ce cas les espaces publics et privés se complètent.

La notion l'espace extérieur ne représente pas une catégorie juridique en soi, mais découle d'une autre catégorie : celle de la domanialité publique. Au premier abord, on a l'impression que le statut juridique du sol suffit à définir le domaine public et à le protéger des usages privés. Pourtant le critère de l'affectation à l'usage du public ou à un service public constitue l'élément essentiel dans la définition de la domanialité publique.

1.2. Aperçu historique sur les espaces publics

L'histoire des espaces publics est passés par plusieurs périodes, nous mentionnons par exemple : dans l'agora de grecque, le mot agora désigne la parole et le lieu de la parole. L'agora Grecque était un lieu d'échange commercial, culturel et politique, c'était aussi un lieu de marché et de ventes ambulantes. « L'agora s'impose comme le sanctuaire du commerce de l'échange. Espace de discussion, de négociation, de bavardage, cette cohue a pu constituer un obstacle à la mobilité, car bien difficile à traverser » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001).

" D'abord lieu saint où se déroulent les cérémonies religieuses de la cité, puis théâtre de la vie politique, enfin investi par la vie économique, sa morphologie reflète l'histoire de la police et ses institutions " (MERLIN et CHOAY, 2000). L'agora qui occupe le cœur de la ville réunit les fonctions essentielles de la cité Grecque. C'est un lieu d'échanges politiques où avaient lieu les assemblées et les réunions. Elle abritait des espaces de la vie politique tels que prytanée et le bouletérion. « C'est le lieu de la délibération et de la gouvernance » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001).

Ensuite, le forum romain est un vaste espace regroupant de nombreuses ruines romaine. Il ne s'agissait pas que de simples espaces uniformes et plats, bordés de bâtiments de prestige clos sur la place. Ce sont des endroits intimement liés à la vie civile, sociale et communautaire de la cité, où ils formaient une sorte de réseau de places spécialisées et complémentaires (AMIRECHE, 2012).

Dans l'époque médiévale, son espace urbain se développait spontanément. Son organisation morphologique n'était soumise à aucune règle. L'habitat à cette époque y était dense, les rues étroites, les jardins publics sont inconnus. Les lieux de promenade sont souvent les cimetières qui sont assez près des édifices religieux. Les places servaient surtout pour les rassemblements, elles sont souvent à l'écart des grands axes de circulation.

La Renaissance et le 17^{ème} siècle, en opposition à la ville médiévale, l'urbanisme de la renaissance se caractérise par des rues larges, régulières, mettant en perspective l'espace

urbain. La réflexion sur l'espace public porte sur les places, où ils étaient le lieu de représentation des pouvoirs de l'époque, aussi la source d'une belle image de la ville, en mettant en mettant en valeur les monuments qui la repèrent.

Le 18^{ème} siècle est marqué le début de la mutation de la ville moyenâgeuse. Les premières mesures de dé-densification des villes et d'aération du bâti apparaissent : on nettoie, on détruit les constructions sur les quais et les ponts, on fait revenir la nature en ville.

Dans le 19^{ème} siècle, Haussmann relègue au second plan l'espace « scénographique ». La rue, « laissée pour compte » de la période précédente, devient espace de circulation et espace esthétique. L'espace public structure la ville, en lui assurant son identité.

Au début du 20^{ème} siècle, l'espace public se développe et s'organise autour des symboles de la république, et se complète de services publics.

Entre les années 50 à 75, l'urbanisme quantitatif et la séparation des fonctionnalités déqualifient les lieux et mettent l'espace public au service de la voiture, il devient système de circulation et de stationnement. De même, les objectifs des politiques de création de nombreux logements et de rentabilité financière ne permettent pas l'aménagement des espaces extérieurs. C'était de début de l'échec d'espace public.

A partir des années 70 - 80 : « le déplacement des populations des centres villes vers les périphéries, marque un tournant dans la reconnaissance de l'espace public qui devient porteur d'un rôle social nouveau, qui consiste à encourager les relations entre les individus, permettre les loisirs et la détente par le biais des lieux propices au jeu et à la promenade, et assurer une fonction structurante entre les lieux puisqu'il s'agit d'un espace de liaison entre la ville et la banlieue. On parle dorénavant de qualité spatiale et de pratiques sociales pour qualifier un espace public » (CERTU, 2007).

1.3. Le rôle des espaces urbains publics

1.3.1. La structuration de l'espace urbain

Souvent perçu comme vide et reste des constructions, l'espace public accueille une variété d'usages, commerce, transport et circulation, fêtes, etc. C'est le cadre pour la mise en scène de la vie urbaine qui est aussi l'espace par lequel respire la ville.

Assurant la jonction entre différents espaces de la ville, il préserve la continuité urbaine et se présente comme un réseau continu d'espaces. Il permet aussi aux citoyens de se

repérer et de s'identifier. L'espace public est un élément de structuration, il est constitutif de l'espace urbain.

1.3.2. La mixité et la cohésion sociale

« L'espace public sous toutes ses formes est crucial pour l'intégration et la cohésion sociale ». Du fait qu'il est dédié à la société, les habitants de différentes catégories sociales peuvent se côtoyer. Des rapports peuvent naître par la rencontre, c'est un lieu d'interactions sociales.

L'espace public est un espace de mixité sociale, mais aussi d'usage où chacun a le droit de mener l'activité qu'il désire de pratiquer. Cette mixité est généralement affaiblie lorsqu'on s'éloigne des centres urbains du fait de l'affaiblissement de la densité de population.

1.3.3. Mise en scène de la vie urbaine

L'espace public est une fenêtre sur le passé d'une ville. Il est aussi l'image que donnent les citoyens d'eux mêmes à travers l'image de leur cité. "L'espace public permet aux citoyens de se construire une image positive d'eux-mêmes et favorise la communication entre groupes de population partageant des valeurs de mémoires hétérogènes. Il donne à la ville une image qui lui assure une réputation et attractivité régionale, voir internationale".

1.4. Les caractéristiques de l'espace public

L'espace public est une composante de l'aménagement urbain qui se distingue des différents éléments composants par diverses caractéristiques :

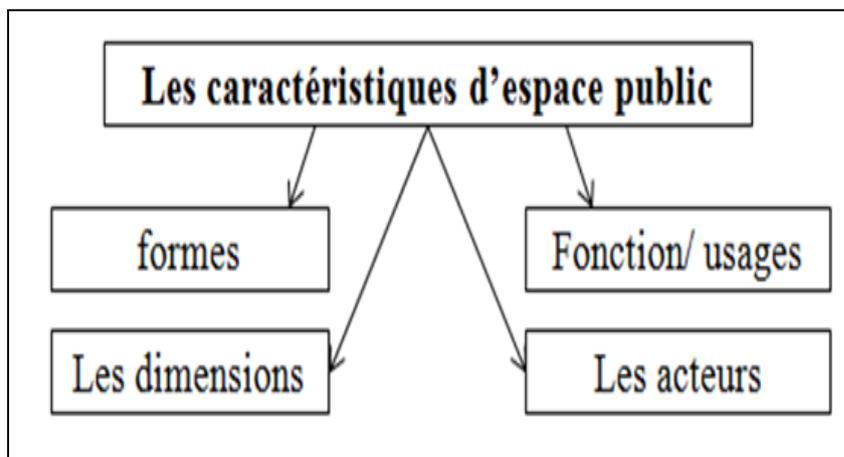


Figure n° 01 : Les caractéristiques de l'espace public

Source : (Auteurs)

1.4.1. Formes de l'espace public

L'espace public est multiple par sa forme. Il est place ou esplanade, rue, boulevard ou avenue, mais aussi voie périurbaine ou rapide. Il prend la forme de parking ou d'abord de zone industrielle, de centre commercial ou de grand ensemble (GHORRA-GOBIN, 2011). Il peut être jardin, square, grand parc urbain ou bord de rivière, mais peut prendre aussi les formes les plus simples et saugrenues, les îlots, ou bien les talus planté, délaissé ou végétalisé (AMIRECHE, 2012). Tous ces espaces, aussi différents soient-ils, participent de façon importante à l'image de la ville.

Alors, nous pouvons considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affecté à des usages publics. Etant une notion récente et évolutive, elle reste difficile à cerner (DEBARBIEUX, 2006). Nous lui attribuons de nombreuses appellations: (espaces extérieurs, libres, ouverts...etc.), et des différentes caractéristiques: (poumons de la ville, espaces semi public / semi privé...etc.). Néanmoins, les concepts utilisés renvoient à l'idée de «vide» du tissu urbain, en rapport au éléments bâtis «plein», l'usage précis et l'affectation reste donc à débattre.

1.4.2. Fonctions et usages de l'espace public

Comme disait Texier (2006) « la notion d'espace public a, depuis 30 ans, fait l'objet d'analyses pluridisciplinaires qui lui ont conféré une telle diversité de sens qu'il est désormais impossible d'en faire un usage unique ». Alors, ainsi que les formes, les fonctions et les usages d'espace public sont multiples. Il est à la fois un lieu où s'exercent les fonctionnalités de la ville (circulation, déplacements, réseaux techniques) et où se développent les innombrables pratiques de la vie urbaine –commerce, services, détente, loisir, rencontre... etc.

Il est le lieu où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés selon les sites, les configurations d'espaces, les situations sociales des quartiers : lieu de mixité sociale ou, au contraire, objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux, lieu d'enclavement ou de convivialité, lieu de culture et de spectacle ou lieu sans vie.

Souvent, il est un espace de transition, complémentaire d'espace bâtis où sa fonction principale est d'assurer la cohérence urbaine ainsi que paysagère des villes. Aussi, il est considéré comme "un espace moral" et symbolique de liberté, où il forme le théâtre de l'opposition au pouvoir dans la plupart des conflits politiques et sociaux.

« C'est un espace de sens, de matière, de temps, d'usages et de forme, synonyme de paysage vécu et de paysage commun des citoyens. Aucun de ces aspects ne doit et ne peut

être négligé au risque de créer des lieux sans histoire et sans âme qui sont alors rejetés par la population ou deviennent le siège de tensions exacerbées » (AMIRECHE, 2012). Il n'est donc surtout pas un lieu technique, mais il est avant tout social et culturel. Mais est ce qu'il a vraiment atteint ses fonctions?

1.4.3. Dimensions de l'espace public

« L'espace public s'entend comme un espace à trois dimensions [...] il s'entend comme espace de l'action politique, la pratique sociale ou s'exerce la culture , comme ensemble de manière d'être, de faire, de dire et de penser » (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001).

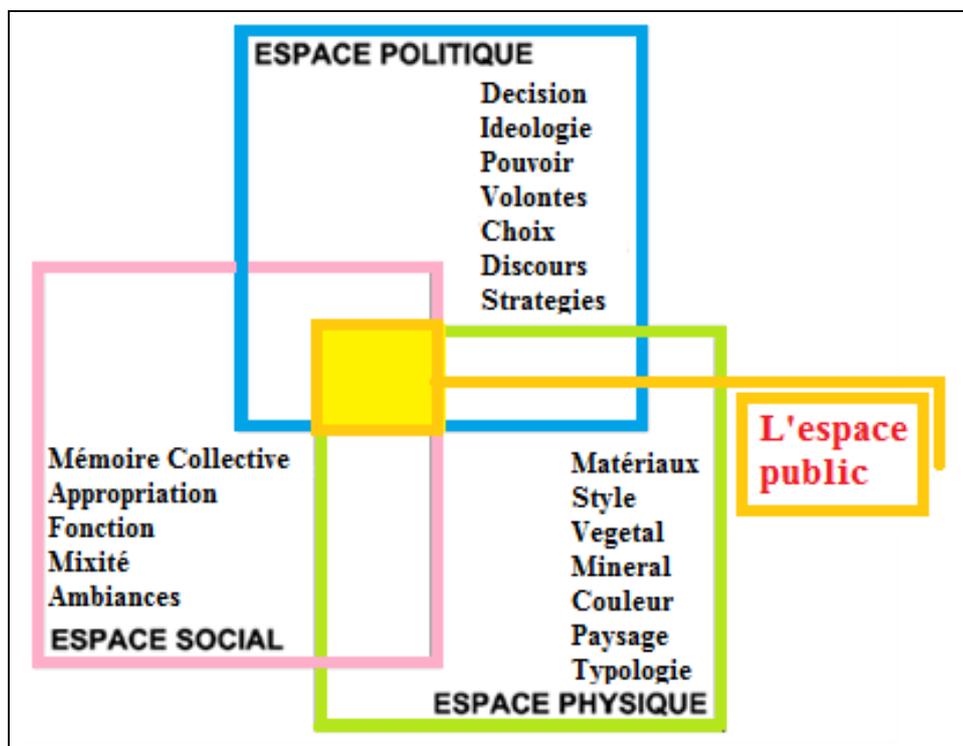


Figure n° 02 : Dimensions et polyvalence des espaces publics

Source : (GRIGOROVSKI, 2012)

Tout d'abord, il est considéré "politique" quand il est sphère de décision, il ne s'agit plus de discuter, mais de décider et d'agir. Comme l'affirme Habermas (1993), « un espace public fonctionnant politiquement n'a pas seulement besoin des garanties offertes par les institutions de l'état de droit, il dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté».

Aussi, il représente " un espace physique», un lieu de rassemblement commun ou de passage, de vie collective et à usage partagé. Souvent, il est difficilement apercevable, car

il se trouve en communication avec un, ou plusieurs autres espaces. Il dépend de certains éléments, « leur présence se dévoile par leurs morphologies, équipements et climatologies, les matériaux qui les composent, couleurs et textures qui s'y trouvent, leurs luminosités, lisibilités et leurs échelle » (GHARAZ, 2013). L'espace public est à la fois le négatif des constructions environnantes et le lien physique qui les unit.

L'espace public est le lieu où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés: lieu de mixité sociale ou bien le contraire, objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux, comme l'affirme Fischer (1989), dans son livre *Psychologie de l'environnement social* « cette notion, au sens large, désigne l'acte de faire sien, de s'attribuer la propriété de quelque chose, même si elle ne nous appartient pas légalement ».

Aussi, « l'espace public est un facteur fondamental de cohésion sociale, dans la mesure où il est dédié à la communauté. L'espace de médiation des rapports humains, lieu de rencontre et d'interactions sociales. Souvent, il s'agit d'un espace de mixité » (MERLIN et CHOAY, 1988). Donc, l'espace public est un lieu d'enclavement, de convivialité et d'interactions humaines, un facteur de cohésion sociale, un lieu de culture et de spectacle.

1.4.4. Les acteurs de l'espace public

Les acteurs des espaces publics sont une composante dont nous ne pouvons nous passer. La compréhension, l'explication des espaces publics et, partant, l'action qui pourrait être déclenchée à leur égard, passent par l'analyse des acteurs. Par ce terme, nous entendons l'individu ou le groupe, ou l'organisation qui initie une action et quia des effets directs ou indirects sur son entourage et son environnement. En ce qui concerne les espaces publics, nous distinguons quatre types d'acteurs étroitement interdépendants: les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace et les habitants-usages-citoyens(HUC) (BASSAND et al, 2001).

Les trois dominant plutôt la scène des espaces publics, mais les usagers ont néanmoins un rôle important : en utilisant avec plus ou moins d'enthousiasme ou en refusant les espaces publics produits, ils jouent un rôle considérable, en confirmant les décisions des précédents ou en les obligeant à procéder à des corrections ou des transformations profondes.

- **Les acteurs économiques** : ce sont principalement les entreprises et les propriétaires fonciers riverains des espaces publics. Ils sont les instigateurs premiers de leur dynamique.
- **Les acteurs politiques** : ils peuvent appartenir aux institutions communales, cantonales, fédérales. Ils accompagnent ou contestent les décisions des premiers. Par exemple, une fédération de commerçants veut construire un parking souterrain sous une place urbaine. Les acteurs politiques sont sollicités pour une autorisation. Le projet devient donc public. Un débat et une négociation s'engagent, une décision politique est prise. Dans ce cas d'espèce, les acteurs politiques jouent un rôle considérable, positif ou négatif. Des exemples analogues sont multiples.
- **Les professionnels de l'espace (architectes, urbanistes, ingénieurs)** : ils accompagnent les deux premiers. Contrairement à ce que pensent certains, ils ne sont pas que les porte-parole des acteurs politiques et économiques, ils ont une conception et une connaissance de l'urbain et de l'environnement qui leur donnent une autonomie et un pouvoir réellement importants.
- **Les habitants-usages-citoyens(HUC)** : il s'agit d'acteurs très complexes. Leurs attitudes et leurs pratiques des espaces publics varient selon qu'ils sont hommes ou femmes, jeunes ou vieux, d'un milieu social populaire ou élitaire, de gauche ou de droite; leurs attitudes varient également selon leur conception de la citoyenneté, selon qu'ils sont habitués ou simples visiteurs. En outre, la façon dont les HUC utilisent les espaces publics construits ou aménagés par les autres acteurs constitue une des clés de leur succès. Les pratiques des HUC sont en quelque sorte un baromètre. C'est en étudiant soigneusement les HUC et en les consultant régulièrement que les professionnels de l'espace, les acteurs politiques mais aussi économiques, produiront et aménageront des espaces publics dont les enjeux susmentionnés seront le mieux assumés. (BASSAND al, 2001).

1.5. Les échelles des espaces publics

L'espace public est formé des espaces libres généralement affectés à des usages publics et de ce qui est visible depuis ces espaces. Il comprend le paysage urbain et les façades formant interface entre l'espace public et l'espace privé.

L'espace public est indissociable du logement et des espaces de travail en général, ce sont des espaces complémentaires.

Selon les différents types de tissu générés par l'urbanisme contemporain, des espaces libres publics aux usages et aux échelles multiples se dégagent :

1.5.1. A l'échelle de la ville

Comme la place en milieu historique, les jardins publics, marché, les passages, couloirs verts et promenades...

1.5.2. A l'échelle du quartier

Les espaces publics de l'habitat :

- Squares et rues : les espaces publics des quartiers de ville sont structurés en places, rues, passages etc. Pour répondre aux besoins de l'habitat urbain.
- Accès : l'interaction entre espace public et habitat définit la typologie et la dimension des places, rues et passages qui mènent aux diverses portes d'entrée, symbole du sentiment d'être chez soi.
- Le stationnement : la voiture occupe des surfaces précieuses à l'arrêt et en mouvement au détriment des autres acteurs comme le piéton, les enfants ou le cycliste.

Les espaces naturels de l'habitat :

- Les plaines de jeux : la situation et l'équipement de ces zones correspondent à des critères particuliers selon le type des usagers et leur tranche d'âge. Elles focalisent une vie publique particulièrement sensible et doivent être traitées avec un soin adapté soit dans des espaces verts d'envergure soit dans des zones à l'échelle réduite en relation directe avec l'habitat.
- Les jardins : la fonction du jardin privé diffère en fonction de sa situation par rapport aux espaces intérieurs de la maison. C'est une zone tampon essentielle entre espace public et privé ou prolongation dans la nature de l'espace habité intérieur.
- Les espaces collectifs : l'habitat collectif est caractérisé, plus que tout autre, par l'entrelacement des zones privées et communautaires. Si les usagers ont droit à la protection de la vie privée à l'intérieur de l'immeuble, il en est de même pour les espaces extérieurs en contact direct avec leur appartement (Ministère de l'intérieur l'aménagement du territoire, 2005).



Figure n° 03 : Axe public-privé Succession des espaces qui font passer des lieux les plus privés, aux lieux les plus publics

Source : (Ministère Français de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, 2005)

2. Espace public et durabilité

La vie urbaine s'organise dans la coexistence de deux mondes différents, celui de l'espace privé et celui de l'espace public. La frontière qui les sépare, souvent instable, varie selon le contexte, la culture, le lieu ou l'époque, permettant ainsi l'appropriation de certaines parties d'un espace par l'autre (VLES et al, 2005).

Dans cette deuxième section nous allons nous intéresser aux relations et aux interactions entre l'espace public et les démarches durables en montrant les niveaux d'appropriation de ces espaces publics.

2.1. De l'espace public formel à l'espace public sensible

La croissance extrêmement rapide des villes contemporaines relègue la conception des espaces publics à une approche fonctionnelle, au détriment de la vie locale et du cadre urbain.

Les rues et les places ont été réduites à de simples espaces de circulation et de stationnement. Dès les années 1960, de nouvelles représentations de la ville émergent,

marquant ainsi, l'apparition d'une nouvelle culture urbaine (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001).

L'espace public est le lieu où on découvre « l'atmosphère, l'ambiance d'une ville » et où « se déroulent les rencontres, bref tout ce qui fait l'âme d'une ville » (NONAS, 1993).

L'espace public est un espace de sens, de matière, de temps, d'usages et de forme. Il structure la ville et articule les différents quartiers entre eux, tout en reliant les différents groupes sociaux que constitue la ville. L'espace public participe à la création d'un équilibre délicat en permettant aux différents usages d'exister de façon harmonieuse. Aujourd'hui, cet espace est devenu le lieu d'expression des innombrables pratiques de la vie urbaine : commerce, loisirs, déplacements, etc., le lieu où s'exercent les diverses fonctionnalités de la ville (MALSCH, 2011).

Il est également une vitrine pour la ville qui lui donne son image et son identité (TOUSSAINT et ZIMMERMANN, 2001).

La qualité des espaces publics contribue à l'embellissement de la ville. L'espace public constitue un élément déterminant du paysage urbain en agissant sur les ambiances, les repères, les perspectives, les couleurs, etc.

La collectivité se doit de répondre aux nouveaux besoins du citoyen en perpétuelles évolutions. On doit concevoir des espaces publics de plus en plus qualitatifs, tout en conciliant fonctionnalité, sécurité, accessibilité, confort et esthétique. L'espace public devient un lieu porteur de valeurs, de représentations et de symboles attribués par diverses pratiques sociales (MALSCH, 2011).

« L'espace public c'est un peu de voirie et beaucoup d'autres choses. C'est à la fois un sujet mais également un instrument. Un sujet physique contenant et contenu, fait de formes de matériaux, de pratiques, de modes de gestion et d'éléments immatériels... » (CHARBONNEAU, 2006).

2.2. Appropriation de l'espace public

La notion de l'appropriation de l'espace public désigne, au sens large, l'acte de faire sien, de s'attribuer la propriété de quelque chose, même si elle ne nous appartient pas légalement (MERABET, 2011).

Cette action peut être permanente, se poursuivant dans le temps ou temporaire, variant selon les moments de la journée, les saisons ou autres. « Chacun peut se l'approprier pour un

temps. Ce qui ne veut pas dire que l'espace est à tout le monde : la présence des uns peut faire fuir les autres, c'est le plus gêné qui s'en va... » (WIPLIER et GRAZIANI, 2002).

Ces niveaux d'appropriation sensorielle et politique peuvent se classées en appropriation individuelle et collective :

- Un niveau individuel grâce à un mécanisme de marquage temporaire ou permanent dont l'appropriation esthétique (sensorielle) inscrit une corporalité dans l'espace, une réflexion sur la manière d'habiter les lieux, de les ressentir comme sien. C'est l'être face à l'espace, avec pour seuls médias son corps et son imaginaire, sa sensibilité.
- L'autre niveau d'appropriation est collectif ou politique, il consiste à «vouloir introduire dans la matérialité de l'espace l'histoire, la tradition, la mémoire collective et les particularités sociales, culturelles et psychologiques. Enoncées sur un volet plus institutionnel, il s'agit de la forme d'appropriation institutionnelle publique (BOYER, 2010).

S'il semble difficile d'agir pour favoriser l'appropriation individuelle, il paraît tout à fait possible d'intervenir dans le processus de mise en récit de l'espace.

2.3. Relation espace public/ développement durable

Les politiques concernant les espaces publics ne peuvent pas se réduire aux enjeux environnementaux, elles peuvent avoir des objectifs sociaux : favoriser la rencontre et les sociabilités, ou encore culturels : mettre l'art à la portée de tous.

Pour que l'espace public, qui est considéré comme moteur de développement civilisationnel, puisse jouer le rôle de déclencheur de développement humain et territorial, il doit répondre à un certain nombre des exigences de performance et de qualité qui conditionnent son évolution vers la durabilité.

Les espaces publics sont le reflet des tendances lourdes de la société : individualisation, commercialisation, hyper mobilité. Mais les défis ne s'arrêtent pas à la maîtrise des nuisances automobiles. Dans le débat actuel relatif au développement durable, les espaces publics jouent un rôle de médiateur des objectifs environnementaux, sociaux et économiques. En plus d'être le point d'ancrage des activités commerciales et touristiques, ils concrétisent dans l'espace urbain le principe d'équité spatiale : en complément des réflexions sur les densités, les mixités et les mobilités, penser la qualité de ces espaces permet de prendre en compte l'accès aux services de base pour les personnes à mobilité réduite (UNIL, 2007).

Rendre les espaces libres plus agréables c'est, avant tout mettre en valeur le patrimoine naturel. Il participe à l'amélioration des conditions de vie et favorise la biodiversité. L'ensemble des interventions engagées en ce sens doit s'inscrire dans une trame verte qui associe la réalisation de nouveaux jardins, le réaménagement d'anciens espaces verts publics, la protection et la mise en valeur des espaces verts privés, et la création de liaisons piétonnières entre ces espaces.

Améliorer la qualité de l'espace public obéira notamment à trois principes directeurs :

- Réserver une grande place aux modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement.
- Augmenter la capacité d'accueil des usages qui contribuent à l'animation locale (marchés forains, fêtes...).
- Faciliter le déplacement des personnes les moins mobiles.

L'espace public urbain a toujours été le premier support de la vie sociale. L'aménagement des espaces publics favorisant les échanges entre les personnes peut stimuler et intensifier des intérêts communs et contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance qui responsabilise les habitants par rapport à leur environnement. Le renforcement des solidarités qui en résulte concrétise les avantages de la proximité urbaine.

Toutefois si on revient à l'économie, vue sous l'angle du service rendu par les espaces publics, la question se pose autrement. En effet, la qualité n'est pas seulement le recours à matériaux coûteux, à des mobiliers luxueux. La qualité c'est la capacité de gérer la complexité des logiques d'action. Dans tous les cas, la médiocrité a aussi un coût. Il n'y a pas plus coûteux que de reprendre un espace mal conçu, que de refaire une bordure de trottoir, que de reprendre une chaussée ou une plantation. De même, la qualité nous guide vers l'attractivité de cet espace public, qui elle-même participe à l'économie (ABDOU et al, 2015).

2.4. Une démarche pour un espace public durable

Les espaces publics ne sont pas toujours aménagés avec une vision d'ensemble et sont trop souvent la résultante d'aménagement au coup par coup. Sans cohérence globale et dominés par une approche fonctionnelle, ces espaces apparaissent comme des espaces résiduels sans véritable statut, déconnectés des attentes des usagers. C'est par une approche globale et transversale que ces espaces doivent être pensés, et pas seulement à travers une approche fonctionnelle focalisée sur les contraintes automobiles (CERTU, 2013).

La structure des espaces publics se révèle déterminante aux différentes échelles urbaines. Pensés à l'échelle de la ville, ces espaces assurent tout autant un rôle d'agencement et d'organisation qu'une fonction de liaison entre les différents lieux. La manière dont les espaces publics sont structurés oriente la densité du quartier, l'implantation du bâtiment, et participe au ressenti de la ville par l'usage.

Le dialogue entre espaces publics et bâti, qui se joue également à travers le végétale et les limites telles que les murets ou les clôtures, vient définir l'espace, le qualifier, structurer le cadre de vie. Ainsi, des bâtiments dispersés ou des limites peu claires renvoient l'impression d'un espace globalement peu structuré et difficilement appropriable. Le rapport entre espace public et espace bâti donne à la ville une structure de base relativement stable même si le quartier évolue au fil du temps.

Un réseau d'espaces publics propose un enchaînement de rues, de places, de squares, de cheminements. Il s'agit d'organiser la complémentarité de ces espaces pour garantir la fluidité des parcours, également pour offrir des ambiances variées à usager. Places, esplanades, seuils d'équipements assurent à ce titre un rôle d'accueil, de respiration et d'articulation, et peuvent faire appel à une grande richesse de qualité d'usage et d'image. Ils inscrivent dans la trame du projet d'aménagement au même titre que les rues et autres passages qui maillent le quartier.

Le dessin de la voirie définit en négatif des formes et des tailles d'îlot ou de parcelle. En cherchant à maîtriser la circulation, certains projets initient d'autres manières d'organiser la ville et de distribuer les îlots. Mais le tracé de la trame viaire n'est pas neutre: il détermine non seulement la connexion du quartier au reste de la ville, mais aussi l'agencement des îlots, la distribution des parcelles, la domanialité, le passage des réseaux, les ambiances urbaines... Et c'est par ailleurs un enjeu déterminant dans le devenir du quartier, car selon la trame choisie, les îlots sont plus ou moins faciles à aménager ou à faire évoluer (CERTU, 2013).

Conclusion

L'espace public n'est ni un espace de liaison entre les éléments bâtis de la ville ni un espace technique pour le passage des différents réseaux ou un espace de déplacement, au contraire c'est le lieu d'appropriation des différents groupes sociaux.

C'est un lieu de mixité sociale, son rôle est porteur de vie sociale où les relations entre les individus prennent une place de plus en plus importante.

Les espaces publics sont aussi le support de la vie urbaine; sociale, économique et relationnelle, etc. Ils sont aptes à offrir un paysage propre et typique à une région précise.

L'introduction de la notion de la durabilité dans les projets des quartiers, ne se résume ni se limite à l'application d'un ensemble des techniques, c'est un processus qui vise l'intégration des trois critères interdépendantes du développement durable. La qualité des espaces publics dans les éco quartiers, c'est probablement pour leurs retours d'expériences riches en enseignement sur des opérations concrètes d'aménagement, et pour leur connaissance fine des contextes locaux.

La conception durable des espaces publics contribue à la mise en œuvre des principes du développement durable dans l'aménagement de ces espaces. L'espace public est un élément primordial du développement social, environnemental et économique de la ville.

Introduction

La conception des espaces extérieurs fait partie intégrante de la mission de l'architecte. Créer un espace public durable est pour nous l'art d'offrir à autrui un monde habitable pour pouvoir vivre ensemble et en harmonie avec notre milieu. Le problème de nos urbanisations n'est pas vraiment un manque d'espaces ouverts mais bien le manque de lieux de qualité, capables d'enrichir l'expérience de vivre en quartier.

Dans ce chapitre, nous essayons de synthétiser le travail de Sigrid Reiter (2007) qui a proposé d'utiliser trois concepts clés, pour définir les caractéristiques essentielles que doit présenter un espace public contemporain pour être durable ou, dit autrement, les qualités fondamentales de tout espace public : la contextualité (ou inscription dans son milieu), la coexistence (ou mise en présence dense et complexe des différences), la cohérence (ou identité porteuse de sens).

1. Contextualité

Selon Reiter (2007), la première qualité fondamentale d'un lieu public est donc la contextualité, définie comme son inscription dans son milieu. Il n'y a pas de lieu sans interactions multiples entre son espace propre et le milieu auquel il appartient. Un espace public devient lieu public par les relations qu'il tisse avec son milieu. Le mot contextualité est choisi parce qu'il renvoie au contexte.

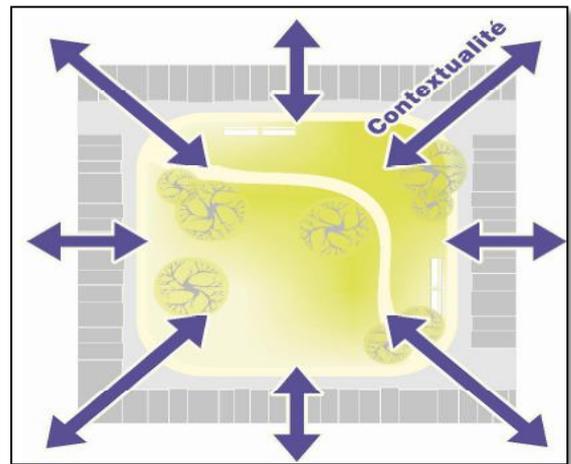


Figure n° 04 : Présente la contextualité.

Source : (REITER, 2007)

Le milieu regroupe à la fois le contexte naturel, le contexte construit et le contexte humain. Le contexte naturel est défini par la localisation, la topographie, le climat et les différentes ressources naturelles de ce milieu particulier. Le contexte construit est déterminé par la morphologie du bâti (en tant qu'organisation spatiale, organisation de la communication, expression formelle, expression signifiante et héritage historique). Enfin, le contexte humain est à la fois culturel, social, politique et économique: il définit le type d'utilisateurs de l'espace public considéré.

La définition d'un espace public durable nécessite donc la description de ses trois composants de base : l'environnement naturel, l'environnement construit et l'environnement humain ainsi que leurs relations mutuelles.

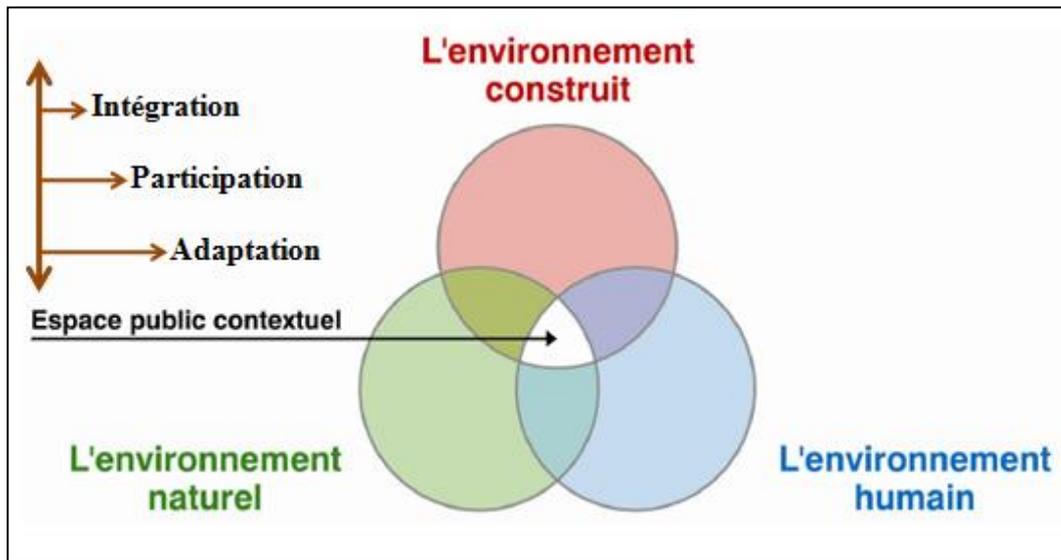


Figure n° 05 : Composante de l'espace public durable
Source : (REITER, 2007, modifié par l'auteur)

Tout projet urbain se positionne par rapport à la relation de l'homme à son milieu à travers l'espace qu'il propose. Ainsi, cette relation influence la perception que les citoyens ont de leur environnement, ce qui en fait un moyen de responsabilisation des habitants. La contextualité remplace donc la conception urbaine dans son contexte éthique, alors que l'architecture contemporaine a trop souvent tendance à oublier son rôle éthique pour se limiter à celui de bien de consommation. La contextualité est une des caractéristiques fondamentales de tout projet urbain durable. Les paragraphes qui suivent analysent le concept de contextualité à travers les notions d'intégration, de participation et d'adaptation.

1.1. L'Intégration

Le quartier est en soi évocateur d'images fortes : d'emblée, il véhicule l'idée d'un projet poussant loin l'ambition environnementale, la recherche du bien-être, l'attention au choix des matériaux. Chercher à mieux intégrer les questions environnementales et sociales dans la production urbaine peut légitimement conduire à renouveler les pratiques. Il n'en reste pas moins que le projet s'inscrit sur un site déjà constitué, un environnement urbain possédant ses propres caractéristiques (CERTU, 2013).

La contextualité d'un lieu public implique l'intégration de ce lieu dans son milieu. S'intégrer dans son milieu consiste à profiter des opportunités offertes par le milieu et à se

protéger des contraintes du milieu, aux différentes échelles. Cette intégration est favorisée par les continuités, le respect de la mémoire des lieux et la création d'espaces de transition entre les différentes échelles. Un espace public tient compte de la spatialité et des temporalités de l'urbanisation dans laquelle il inscrit. Pour s'épanouir, une place inscrit sa relation au milieu à travers les contextes physique, construit et humain.

Tout espace de qualité devrait profiter des ressources du milieu, se protéger de ses contraintes, apporter au milieu des agréments et n'y occasionner aucun risque. Pour s'inscrire dans son milieu, l'espace public doit donc s'y intégrer (c.à.d. bénéficier des ressources et se protéger des nuisances du milieu) et y participer (c.à.d. produire des avantages pour le milieu et le protéger de tout risque). Il y a donc une double dimension dans la relation d'un lieu au monde: réceptive et active. Outre cette action réciproque entre le lieu et le milieu, il faut ajouter que le lieu doit aussi pouvoir s'adapter aux modifications du milieu. S'enraciner dans le territoire urbain, c'est aussi s'intégrer dans son contexte construit, c.à.d. tenir compte des caractéristiques du bâti existant (gabarits, matériaux,...) et de son passé historique.

1.2. La Participation

La notion de participation est inhérente à celle de développement durable puisque celui-ci requiert des changements comportementaux majeurs, la sensibilisation des citoyens et leur participation au processus de décision à travers la démocratie participative.

Dans le principe 10 de la déclaration de Rio issue de ce Sommet, il est précisé que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qu'il convient » (Déclaration de Rio, 1992).

Pour Reiter (2007), chaque individu doit avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision et les Etats signataires de cette déclaration s'engagent à mettre à disposition des citoyens les informations nécessaires à leur sensibilisation et à leur participation. Le développement durable doit être participatif. Tous les acteurs du territoire, les habitants, les associations, les élus doivent s'impliquer dans une action citoyenne afin de construire un cadre de vie commun dans une démarche de développement durable.

Les enjeux de la participation citoyenne à l'échelle locale sont nombreux. Il s'agit de l'implication des citoyens à l'aménagement de leur cadre de vie, à la gestion des villes, à leur reconstruction à travers les processus de rénovation ou de renouvellement urbains, ou encore à la gestion durable des collectivités locales. Il est important que les habitants soient considérés comme les experts de leur cadre de vie et qu'ils soient amenés à participer aux

décisions qui le concernent afin de l'améliorer et afin qu'ils s'approprient leur territoire. Les décisions n'en sont que plus légitimes lorsqu'elles ont été élaborées par les citoyens, ou lorsque ceux-ci ont été consultés ou concertés lors de la prise d'une décision concernant leur espace commun. De plus, les décideurs et les techniciens ont tout intérêt à écouter les habitants, qui sont les « usagers » du territoire et qui disposent de ce fait d'une expertise d'usage. Néanmoins, le débat sur cette expertise d'usage des habitants est vif. En effet, les habitants n'ont pas les connaissances techniques requises pour prendre certaines décisions en matière d'urbanisme. Même si les habitants ne disposent pas des compétences urbanistiques ou d'aménagement du territoire, ils disposent de leur expérience, de l'usage quotidien du territoire, c'est pour cela qu'ils sont aptes à participer. Cette expertise d'usage devrait être plus valorisée par les décideurs politiques.

L'idéal recherché est l'instauration d'une nouvelle forme de gouvernance à l'échelle locale, basée sur la coopération entre trois acteurs majeurs : les décideurs politiques (les élus), les experts (techniciens, urbanistes, architectes...) et les habitants, experts de leur cadre de vie. Les habitants peuvent alors faire profiter les décideurs politiques et les techniciens de leur expertise d'usage dans le cadre du « triangle d'or » de la démocratie participative.

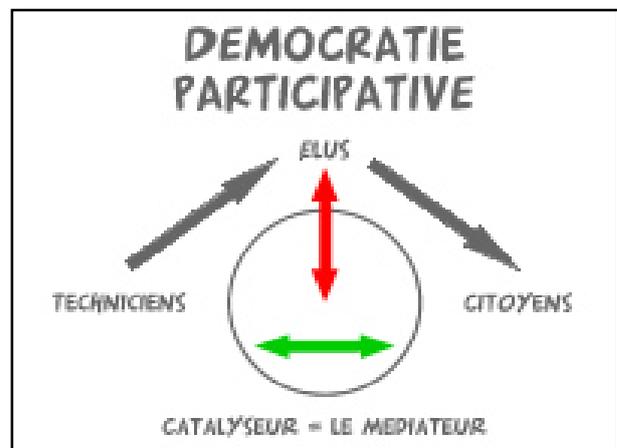


Figure n° 06 : Démocratie participative.
Source : (HURARD, 2011.)

1.3. L'Adaptation

L'adaptabilité représente la flexibilité des espaces et des bâtiments, de façon à permettre leur transformation et réaffectation en fonction des besoins nouveaux et ainsi augmenter leur durée de vie (CNRTL, 2012).

S'inscrire dans un milieu s'est aussi être capable d'évoluer en même temps que ce milieu. Cette adaptation est donc un ajustement aux modifications éventuelles du contexte physique, construit ou humain d'un lieu. Par l'adaptation physique, il s'agit notamment de tenir compte des évolutions du site ou du climat. Par l'adaptation au contexte humain, il s'agit de s'adapter à l'évolution des attentes des habitants. Les tendances sensibles au sein de la société actuelle sont notamment l'augmentation des loisirs, le vieillissement de la population et l'évolution de la taille des ménages qui va en se rétrécissant.

L'espace public est critique pour la durabilité environnementale. Des espaces publics soigneusement aménagés et conçus jouent un rôle crucial dans les stratégies de limitation et d'adaptation au réchauffement climatique, les espaces publics végétalistes minimisent les émissions, en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Une amélioration de 10% de la qualité piétonne d'une rue peut permettre une baisse de 15 Kg d'émissions de Co2 par ménage et par an, étant donné que la dépendance à l'automobile est réduite (SIMONET et BLANC, 2012).

D'autre part, l'espace public est essentiel dans le fonctionnement de nos démocraties. Il est le lieu d'exercice de la citoyenneté et permet les interactions sociales, la construction d'un sentiment d'appartenance, d'un sens de la communauté. Il devrait refléter l'idéal d'égalité de nos sociétés et encourager la diversité des échanges sociaux. La vocation des espaces publics est d'assurer le lien social collectif mais aussi la satisfaction individuelle. Ils doivent satisfaire les besoins des usagers en termes de confort, de déplacement, de découverte, de loisirs. De plus, l'interaction avec des inconnus sur l'espace public permet l'élargissement des points de vue et l'enrichissement individuel. L'espace public est la meilleure place pour rencontrer la différence. En ce sens les espaces publics peuvent être garants du maintien d'un certain ciment social et de l'ouverture individuelle à l'autre.

L'analyse de l'adaptabilité des espaces publics au vieillissement de la population a permis de développer un premier indicateur d'accessibilité pour tous et en particulier pour les seniors. La question de l'accès aux services par la marche à pied n'est pas équivalente pour tous et n'est pas qu'une question de distance. Il faut ainsi s'intéresser aux conditions pour les rendre plus accessibles pour tous. Les bancs publics est un des premiers éléments permettant cette mobilité et cette accessibilité aux services du quotidien. L'analyse démontre que leur implantation actuelle n'en tient pas compte (ADEUS, 2014).

2. Coexistence

Selon Larousse, la coexistence est définie comme : fait de coexister, de vivre ensemble; cohabitation. Présence simultanée d'une majorité parlementaire et d'un chef de l'état de tendances politique différentes (LAROUSSE, 2004).

La coexistence signifie des pratiques sociales et des mises en relation entre les habitants de la ville, soit de l'échange et de la communication, relève le caractère non spontané « in-communication » ou existence de réserves.

La vie quotidienne offre des terrains d'expériences diversifiées, autour d'activités localisées dans et autour de la ville. En ce sens, nous pouvons dire que la ville intervient comme une médiation entre les hommes, et entre les hommes et la nature, produisant des « manières d'être ».

Dans ces différents rapports, les pratiques sont prises dans une tension entre distance et proximité, dans un processus d'apprentissage de la relation et de l'expérience sociale et subjective des autres. (ELEB et BENDIMERAD, 2015).



Figure n° 07 : Présente la coexistence
Source : (REITER, 2007)

La ville se caractérise par la densité et par la diversité. Densité des personnes et des réalités matérielles, mais aussi diversité des groupes sociaux, des activités et des espaces urbains.

Un des enjeux de la ville contemporaine est la qualité du cadre de vie en ville, qui peut contribuer à mettre un frein à la périurbanisation. C'est notamment vrai à l'échelle des quartiers, qui sont le prolongement du logement pour les enfants, les personnes âgées, notamment. Les espaces publics sont le support de ce vécu de proximité, et ils devraient permettre une diversité d'usages sans perdre de vue l'objectif d'une coexistence harmonieuse entre les usagers. Aménager des espaces publics de qualité à l'échelle des quartiers pose un véritable défi : comment concevoir « l'objet espace public », fini et défini, alors que les vécus et les représentations des usagers sont multiples et propres à chacun (DIND, 2008).

La ville est à la fois un produit social et un bien commun. L'urbain pose fondamentalement la question de l'être ensemble. En tant qu'établissement commun construit par l'homme, la ville est coexistence. Habiter en ville, c'est exprimer un mode de « vivre-ensemble », c'est-à-dire cohabiter. L'espace public est par essence le lieu privilégié de cette cohabitation. Ainsi, la coexistence, qui qualifie un espace de sa nature collective, est un des éléments fondateurs de tout lieu public. La question de l'espace public nous interroge sur nos capacités à vivre ensemble dans un monde de plus en plus individualisé. Il s'agit bien de retrouver, dans le partage de l'espace public, une éthique de vie en société : la cohabitation implique la mise en présence dense et complexe des différences (ELEB et BENDIMERAD, 2015).

Depuis quelques années, on voit pourtant poindre une génération d'architectes qui ne renoncent pas à reposer la question du partage dans le logement collectif, et qui s'essayent à en renouveler les formes et les dispositifs. Certains arrivent à convaincre quelques maîtres d'ouvrage de construire des espaces de cohabitation entre voisins, et proposent une architecture faite de terrasses partagées et de venelles qui pourraient être autant d'espaces de rencontre (REITER, 2007).

Cohabiter implique la négociation concernant les comportements dans l'espace commun, les réglages pour les adapter dans le temps, les droits et devoirs de chacun et c'est d'autant plus important dans les cas où le partage est à l'échelle du l'espace lui-même. Les paragraphes qui suivent interrogent l'espace public sous cet angle du vivre ensemble pour arriver à mieux cerner cette notion de coexistence, à travers les concepts de rassemblement, de diversité et d'ouverture.

2.1. Le Rassemblement

« Le lieu rassemble. Le rassemblement conduit le rassemblé à son être et l'y abrite » ou, dit autrement, « le lieu est ce qui rassemble en soi l'être d'une chose » (HEIDEGGER, 1958).

D'après Reiter (2007), la coexistence essentielle de la ville est avant tout un rassemblement. Ce rassemblement se décline selon différentes gammes allant de la coexistence historique des strates ou couches de la ville à la diversité économique en passant par la mixité de la population et des fonctions ou la coexistence symbolique. C'est une tendance essentielle à la proximité, pour créer des connexions entre êtres et choses, il faut d'abord les rapprocher. L'espace urbain se devrait d'offrir des possibilités de trouver des réponses à la majorité des besoins dans la proximité. Le rassemblement demande une proximité, c'est-à-dire un regroupement selon une certaine densité.

L'urbanité de la ville se mesure à sa capacité de rassembler en aménageant des espaces publics suffisamment nombreux et attractifs pour permettre aux citoyens de se rencontrer, d'échanger, de se réunir, selon l'occasion, l'heure de la journée ou le choix existentiel de chacun. Les nœuds autoroutiers et les grands espaces vides de nos urbanisations dispersées ne sont pas des espaces de frictions qui rendent possible le contact. La ville apparaît comme le seul lieu possible à l'apprentissage de la civilité, premier pas vers une volonté de vivre ensemble démocratique, c.-à-d. une manière de concilier l'existence de différences et l'invention d'un commun.

Rassembler signifie aussi réunir des significations multiples, articuler le dehors et le dedans, l'ombre et la lumière, le public et le privé, le quotidien et l'exceptionnel, le sacré et le profane... C'est ainsi qu'on pourrait définir l'espace public urbain comme un complexe de formes, de temps, de forces et de significations qui suppose un rassemblement dans la différence .

2.2. La Diversité

La diversité est une fonction essentielle pour nos lieux d'habitation. A l'heure actuelle, l'urbanisation homogénéise les territoires et les paysages par types tels que les systèmes autoroutiers, le lotissement suburbain, le complexe commercial ou le zoning industriel. Or, même pour l'économie, la diversité d'une ville participe à l'attractivité de celle-ci. (ELEB et BENDIMERAD, 2014). Elle est une caractéristique intrinsèque d'un réseau urbain qui influe directement sur sa cohésion. Pour évaluer la cohésion urbaine, il est nécessaire d'examiner la diversité des fonctions, ainsi que la diversité des usagers (PINTO, 2009).

La diversité des usagers : liée essentiellement à la capacité d'adaptation d'une région aux différents profils d'utilisateurs (couches sociales, groupes d'âge, cultures, etc.), c'est-à-dire la coexistence de différents acteurs, d'usages et d'activités.

L'espace public devrait être ouvert à l'usage de tous. Un espace public ne se définit pas seulement par son statut juridique ou par sa forme urbaine, mais aussi par les activités qu'il permet et la manière dont il est fréquenté. C'est en théorie un espace extérieur, ouvert à tous, possédé par tous sans distinction due à l'appartenance sociale ou autre discrimination. Ce qui distingue les espaces publics des autres espaces de la ville est leur diversité d'usages et d'usagers. Un espace public n'exclut pas certaines catégories d'usagers. Les places, les berges, les parcs, les friches, les rues... sont en théorie ouverts à tous. Cependant il existe une tendance à la privatisation de ces espaces publics, en termes d'usage ou de droit de propriété (parfois due à un retrait de la puissance publique). Ils deviennent dédiés à un certain usage (tourisme par exemple) ou sont contrôlés étroitement pour des raisons de sécurité. Ces lieux restent extérieurs, mais ne sont plus publics. Il y a les espaces publics en centre-ville, mais ceux situés dans les zones résidentielles, notamment en pieds d'immeubles, jouent un rôle important dans le quotidien des usagers. Nous les avons abordés comme des lieux qui permettent aux individus, aux familles, d'élargir leur territoire d'habitation (BARREIRO, 2015).

Les photos ci-dessous représentent un exemple de la diversité d'usages :



Figure n° 08: Espace public temporaire à l'avenue de la Toison d'or

Source: (<http://journals.openedition.org/brussels/docanexe/image/1195/img-3.png>)



Figure n° 09: Place marché aux légumes à Namur

Source: (https://www.unamur.be/etudes/imag es/namur/IMG_8671.jpg/view)

L'espace public est un singulier dont le pluriel les espaces publics ne lui correspond pas. En effet l'espace public évoque non seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue, les espaces publics, quant à eux, désignent les endroits accessibles aux publics, arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagneux, bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité. Toutefois, depuis quelques années, les espaces publics sont ceux que le public ou des publics fréquente indépendamment de leurs statuts juridiques. Ainsi, des lieux privés ouverts à un certain public sont qualifiés d'espaces publics, comme par exemple un centre commercial ou une galerie marchande (BEAUCIRE, 2014).

2.3. L'Ouverture

L'espace public est par essence un espace accessible n'importe quand- c'est-à-dire n'ayant ni heure d'ouverture, ni heure de fermeture- et par n'importe qui, sans aucune discrimination, pour des activités qui ne sont pas nécessairement explicitement déterminées, à condition que celles-ci se conforment à un règlement d'usage, établi par l'autorité publique. On se trouve donc dans un espace où l'homme a une liberté totale de circulation et où est

possible toute interaction libre et non contrôlée entre individus supposés autonomes (MAYTE, 2011).

L'espace public est habituellement considéré comme un espace matériel aménagé à des fins d'utilisation par la collectivité. Il est reconnu comme étant praticable et librement accessible à tout un chacun et ne pouvant dès lors être approprié de façon exclusive, durable ou de manière excessivement personnelle par un individu ou un groupe particulier. (DESSOUROUX, 2003).



Figure n° 10: Esplanade de Bruxelles.

Source: (<http://projects.archiexpo.fr/project-247102.html>)



Figure n° 11: Place de Luna Madrid Spain.

Source: (<http://www.landezine.com/index.php/2009/08/plaza-de-la-luna/>)

Pour Reiter (2007), l'ouverture des espaces publics s'impose comme un outil stratégique dans la quête d'une plus grande durabilité des aires urbanisées « qu'une territorialisation efficace, au sens d'une meilleure concordance des territoires vécus et de gestion, sauverait peut-être du chaos ». Penser la ville sur le long terme en préservant les conditions de vie des générations futures impose de reconsidérer le rapport de la ville à la nature.

En tant « qu'espace à caractère de nature », l'espace ouvert offre un outil propice à l'exploration de nouvelles voies pour une recombinaison de ce rapport. L'espace ouvert devient le support des processus naturels dans la ville (circulation de l'eau, circulation de la faune, préservation des habitats, etc.), il est sollicité pour promouvoir une organisation de l'espace qui tende à mieux respecter ces dynamiques, il constitue le cadre de la pratique de la nature par les citoyens. La fonctionnalité de l'espace ouvert est également sociale : espace de récréation pour les citoyens, lieu de rencontre, support de pratiques éducatives, etc. Et économique : permanence d'une activité agricole, support de démarches de développement local, etc. Ces caractéristiques expliquent qu'il occupe une place de choix dans les pratiques promouvant un développement urbain durable.

L'ouverture au public, l'accès à l'espace, n'est donc qu'une composante du processus. Elle est néanmoins essentielle. Elle induit les conditions d'appropriation de l'espace et les opportunités de la rencontre et des liens sociaux qui peuvent en découler. Elle impose de renouveler la pratique d'aménagement et d'adopter de nouvelles formes de gouvernance.

Par ailleurs, l'accès au public devient une problématique à part entière qui offre des opportunités de collaboration entre différentes disciplines et suscite des échanges qui ne peuvent qu'être fructueux entre compétences opérationnelles des villes et compétences opérationnelles des champs.

Ainsi que l'ouverture des espaces publics créent de la coexistence, qui assure une convivialité qui assure une structure de communication et la possibilité d'appropriation pour une vie individuelle et collective.

3. Cohérence

L'espace public se compose de forme spatiale et fait social, l'espace public structure les territoires de vie de la société, et spécifiquement ceux d'une société urbaine qui ne cesse de croître. Précisément l'espace public est un milieu social fait d'identités polymorphes, un territoire de la mobilité et du déplacement permettant la rencontre et le rassemblement. Les individus doivent donc faire face à des situations sociales complexes (JOSEPH, 1990).

Ainsi, l'espace public s'entrevient au travers d'une double dimension. D'une part une dimension sociale en un composant intégral de l'existence sociale (MADANIPOUR, 2003). D'autre part, une dimension matérielle, dont les rues, les places, les parcs, et les différents lieux ouverts aux publics en sont les constituants principaux. Ces derniers forment les liens qui parcourent les territoires de la ville et de l'urbain. Au-delà de cette diversité thématique, l'espace public doit créer les conditions d'une accessibilité optimum pour une ouverture aux publics, la coprésence et donc son universalité. L'espace public et l'accessibilité jouent une grande cohérence où chacun dispose d'un rôle inhérent à l'autre.

Reiter (2007), est définie l'espace public est par essence un parti cohérent gagné contre des résistances. La cohérence de notre habiter est une identité porteuse de sens qui trouve son expression dans l'unité de ses intentions.



Figure n° 12 : Présente la cohérence
Source : (REITER, 2007)

Un lieu peut présenter de violentes contradictions d'échelle, de rythmes, de matériaux, de styles,... pourvu qu'il sache les intégrer en un ensemble cohérent. Par contre, la soi-disant unité des petites maisons quatre façades de nos lotissements suburbains est incapable de fonder une cohérence réelle basée sur des interactions multiples. Les espaces publics des zones suburbaines sont pratiquement toujours des déserts informes et inappropriables. Aujourd'hui, repenser nos urbanisations dispersées implique d'y réintroduire de la cohérence : nous devons structurer nos espaces publics pour leur offrir l'identité, le sens et la naturalité dont nous avons tous besoin.

C'est le manque de relations des espaces contemporains qui rend impossible l'existence d'un sentiment d'appartenance aux lieux collectifs. Les photos ci-dessous permettent de comparer la richesse de la véritable cohérence d'une place urbaine complexe et la pauvreté de la fausse cohérence des zones d'habitat dispersé ».



Figure n° 13:Place cohérente (Paris)
Source: (REITER, 2007)



Figure n° 14:Fausse cohérence (Brabant wallon)
Source: (REITER, 2007)

Les paragraphes qui suivent analysent ce concept de cohérence, qui qualifie un lieu de sa nature singulière, à travers les notions d'identité, de sens et de naturalité.

3.1. L'identité

L'homme a un profond besoin de se situer en affirmant son identité. L'architecture et l'urbanisme se révèlent être support d'identité par l'intermédiaire de la création de lieux d'appartenance auxquels l'être humain peut s'identifier. Bien sûr, l'environnement construit n'est qu'un des éléments qui participent à la construction de cette identité mais son influence ne doit pas être négligée. Le lieu doit posséder une identité qui à la fois le délimite, le structure et le caractérise.

Bâtir, c'est d'abord définir une portion de territoire distincte du reste de l'univers.

La limite fait naître l'intérieur et l'extérieur, « la limite n'est pas ce où quelque chose cesse, mais bien, comme les Grecs l'avaient observé, ce à partir de quoi quelque chose commence à être » (HEIDEGGER, 1958).

Les photos ci-dessous illustrent les diverses qualités architecturales et urbaines de cet ensemble cohérent d'une ville.



Figure n° 15: Cohérence à l'échelle de la ville
Marseille
Source: (REITER, 2007)



Figure n° 16: Cohérence à l'échelle du quartier
Source: (REITER, 2007)



Figure n° 17, Figure n° 18 : Cohérence à l'échelle d'architecture.
Source : (REITER, 2007)

Autrefois, lieux de sociabilité, certains espaces publics se sont appauvris au cours du temps, perdant leur structure et leurs fonctions d'origine. Leur identité s'est peu à peu effacée. C'est dans ces cas-là que naît la volonté, chez les maîtres d'ouvrage, d'une reconquête de

l'identité urbaine de ces espaces publics afin de réactualiser l'image de la ville et lui permettre d'exprimer son dynamisme et ses spécificités aux yeux de tous. La démarche paysagiste, qui place le site au cœur de ses projets, permet la création d'espaces singuliers, riches de points de repères pour les usagers internes et d'éléments distinctifs pour les usagers externes. Par une action spatiale.

Donner une identité implique de créer un ordre selon lequel les éléments sont distribués dans des rapports de coexistence. Il existe différentes manières de structurer le bâti. La hiérarchie, par exemple, est un art qui agit sur la dépendance entre les éléments en vue d'établir une cohérence. Le rythme est aussi un principe de composition architecturale et urbanistique bien connu pour créer de la cohérence. Enfin, l'identité d'un lieu peut également naître d'associations multiples entre éléments constituant l'ensemble, comme par exemple les jeux de proportions.

« L'appartenance est renforcée par la répétition, la ressemblance, la proximité, la clôture commune, la symétrie et l'orientation des parties » (VON MEISS, 1993). Les usages et la pratique des lieux influent sur l'identité du lieu. En effet ce que l'on fait dans un espace a des répercussions sur les représentations que l'on se fait et que se font les autres de cet espace. Les espaces publics eux même sont des vecteurs identitaires. Ils sont à la fois producteurs et produits d'identité.

L'ambiance du lieu est également un support identitaire qui peut être manipulée par les concepteurs. Difficilement palpable et descriptible, L'ambiance ou l'atmosphère du lieu se définit par un cumul de paramètres qui, combinés ensemble donnent du caractère au lieu. On parle également du Génie du lieu. L'ambiance dépend fortement des comportements des individus (DURCZAK, 2014).

3.2. Le sens

Le sens est un besoin fondamental de l'homme. L'architecture se doit d'aider l'homme à expérimenter son environnement en tant que source de significations, autrement dit de l'aider à habiter.

« Les formes ne « suivent » pas les fonctions, mais constituent plutôt un système qui permet aux fonctions, c'est-à-dire aux actions, d'avoir lieu. Dans ce sens, le langage de l'architecture est un moyen. Nous comprenons aussi qu'il n'est jamais intégralement réinventé ; il s'enracine dans le monde même lequel englobe l' « être-au-monde de l'homme » (NORBERG-SCHULZ, 1988).

Il est toutefois important de noter que la signification d'un espace public ne doit pas être pensée comme un message que l'espace veut transmettre mais plutôt comme un ensemble, toujours intersubjectif, de lectures qui peuvent être produites par cet espace dans un contexte culturel précis. Le sens n'est ni une caractéristique totalement objectivable des choses ni pure subjectivité.

La signification naît d'une circulation entre l'esprit et la matière et de leur rencontre contextualisée. Ainsi, les lieux sont toujours actuels, même s'ils portent l'héritage du passé, puisque c'est uniquement dans le moment présent que nous pouvons y lire un sens. Il n'y a de sens que dans l'évolution permanente de ce sens (REITER, 2007).

L'architecture et l'urbanisme doivent laisser la signification des lieux se présenter en elle-même. « Définir par la forme une signification latente au lieu de la laisser endormie dans la forme, c'est trahir l'art, faire violence à la signification, empêcher qu'elle ne repose ni ne dure. C'est tuer la signification et bloquer la sensibilité... il n'y a poésie que si reste ouvert l'espace d'une polysémie latente et indéfinie » (VAN EYCK, 1972).

3.3. La naturalité

Enfin, la cohérence d'un lieu dépend de sa naturalité. On est toujours lié à la nature, pris dans un ordre naturel dont on fait partie, par la force de la vie, par la réalité de notre corps. C'est dans ce lien premier, indestructible, que l'on peut trouver le fondement éthique de notre rapport à la nature. Le mot 'nature' provient du latin *ratura*, dérivé de *natus*, né, participe passé du verbe *nasci*, naître. *Natura* signifie « l'action de faire naître » et « le fait de naître » (MERLEAU-PONTY, 1995).

Dans la philosophie grecque antique, la nature est considérée comme une puissance en genèse dont l'homme participe : elle ne relève pas du fini et ne peut être comprise dans le domaine des choses extérieures à l'homme. Dans sa « Physique », Aristote définit la spécificité des êtres naturels comme possédant en eux-mêmes le principe de leur devenir, de leur mouvement et de leur repos.

Réintroduire de la nature dans l'espace public apparaît comme l'un des principaux leviers identifiés pour desserrer la trame urbaine. Les dimensions récréative, esthétique et purificatrice de la nature en ville la font apparaître aux yeux des aménageurs comme le remède aux dysfonctionnements de la vie urbaine, tant par sa dimension unitaire (parc, jardin, promenades) que dissociée en composantes (qualité de l'air, de l'eau, de la lumière, verdure) (EMELIANOFF, 2000).

On l'aura bien compris, la nature en ville ne se résume pas aux coulées vertes, aux espaces verts. À travers ces « espaces verts » qu'on associe prioritairement à l'idée de Nature en Ville, la ville est le théâtre d'une vie animale et végétale qui colonise les berges des cours d'eau, les annexes d'une voie urbaine, les interstices des sols et des murs, les anfractuosités des murs (SOLENE et MURIEL, 2001).

La végétation intervient dans l'espace public de différentes manières. Elle peut constituer un simple élément décoratif ou un élément d'amélioration de l'espace public (rue, avenue, place). Dans le cas des parcs, jardins et squares, elle devient le plus souvent l'argument central de l'aménagement. La diversité des espèces végétales utilisées et la diversité de leurs exigences offrent de multiples possibilités de combinaison et d'usage.



Figure n° 19 : Jardins publics en intérieur d'îlot dans le quartier « Les Venelles » à Bruxelles.
Source : (REITER, 2007)



Figure n° 20 : Jardins privés en intérieur d'îlot dans le quartier « Les Venelles » à Bruxelles.
Source:(REITER, 2007)

Il est important de souligner l'importance de la végétation en ville pour le développement durable d'un quartier. La végétation dans les espaces publics assure de nombreux rôles quelles que soient le type de plantation (gazon, parterres, buissons, arbustes ou arbres) :

- ✓ Amélioration de la biodiversité, en servant d'abri et de nourriture pour les animaux et plantes ainsi que par la création de corridors écologiques.
- ✓ Amélioration de la qualité de vie, grâce à sa régulation bioclimatique, à l'embellissement des lieux qu'elle génère, au rappel du cycle des saisons et à une légère atténuation du bruit.
- ✓ Amélioration du cycle de l'eau en absorbant l'eau de pluie, ce qui limite les eaux de ruissellement.

- ✓ Limitation de la pollution de l'air, par son rôle de filtre à poussière et son absorption de CO₂. ..
- ✓ Amélioration des fonctions sociales et récréatives.
- ✓ Participation aux éléments structurants des projets urbains.

Conclusion

Nous estimons que ces trois principes du développement durable des espaces publics que sont la contextualité, la coexistence et la cohérence forment la base d'une nouvelle éthique pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la conception urbaine et l'architecture.

Cette définition des principes de la durabilité d'un espace public nous permet donc d'élaborer une stratégie de conception et de rénovation d'un espace public durable.

Pour être durable, tout espace public doit s'inscrire dans son milieu (ce qui nécessite de s'intégrer, participer, s'adapter), et créer des coexistences (qui rendent disponible des potentialités pour vivre ensemble, par trois types d'actions : rassemblement, offrir de la diversité, ouvrir à l'altérité), et créer un lieu cohérent (par l'intermédiaire des trois concepts suivants : révéler une identité, donner sens, favoriser la naturalité).

Introduction

L'espace public est pris en compte en tant que terrain d'expérience de la société, laboratoire vivant et lieu privilégié d'investigations et d'expérimentations, il est un composite de matérialités architecturales, urbanistiques, paysagères et sociales, attestées par des pratiques et des usages multiples, parfois conflictuels, par un ensemble de virtualités et d'expressions sensibles.

Dans ce chapitre, nous évoquerons les conditions de production d'une sociabilité au sein des espaces publics, mais aussi les différents acteurs sociaux de ces derniers. Les qualités d'ambiances comme critères qualitatifs pour les espaces publics seront revus et développés.

1. Le mobilier urbain

Le mobilier urbain représente l'ensemble des objets, mobiles ou semi mobiles, utilitaires ou décoratifs, qui, placés dans l'espace collectif des cités, par l'autorité publique ou avec son consentement, sont à la disposition des habitants de façon permanente ou périodique (MURRET et al, 1987).

Le mobilier urbain ou « composant urbain » apparaît dans les années 1960, « son apparition révélant une première réaction devant l'accumulation hétéroclite des constructions et des objets fonctionnels dans l'espace urbain » (MERLIN et CHOAY, 1988).

« Les composants urbains, ne sont pas des équipements destinés à être posés dans des territoires administratifs donnés, mais des outils d'aménagement de l'espaces collectif dont l'assemblage avec d'autres équipements permet de mettre en scène l'espace collectif » (SABLET, 1988).

Il a contribué amplement à l'amélioration du cadre et de l'image de la ville ; chaque besoin correspond à un meuble urbain bien déterminé. Le mobilier doit prendre en compte l'environnement, s'inscrire en cohérence avec le bâti, le traitement de sol et la végétation. Il doit servir l'usager et non en emplir l'espace.

1.1. Les différentes fonctions du mobilier urbain

Le mobilier urbain fait partie intégrante de l'environnement d'une ville dont il peut grandement faciliter l'identification et l'appréhension globale. Ce rôle important s'accompagne bien évidemment d'une multitude de fonctions secondaires qui tiennent à l'orientation, la formulation des ordres, la distribution ou la collecte de produits, la protection du matériel des

services de la voirie, la protection, la détente ou à la mise à l'abri, la culture, l'enregistrement, la consommation (MURRET et al, 1987).

1.2. Les critères de choix d'un mobilier urbain

Des critères de choix à prendre en considération se rapportent d'une part à l'usage et d'autre part à l'organisation et au parti d'aménagement, ces facteurs déterminent la qualité de lieu :

- La fonctionnalité : banc confortables, poubelles faciles à vider, abribus, cabine téléphonique, panneaux d'information ...
- L'esthétique : échapper aux produits trop standards aux effets de mode. Eviter la multiplication des bornes et autres équipements contre le stationnement.

1.3. Les différentes catégories de mobilier urbain

1.3.1. Mobilier urbain pour le repos

Le mobilier de repos constitué par : les banquettes, les Sièges...etc.

- Les bancs : « sièges à plusieurs places situés le long d'un trottoir, d'une aire de circulation ou dans un jardin public. Il apparait dès 1655 à Paris avec l'aménagement des espaces verts » (GAUTHIEZ, 2003). Le type et la matière du banc dépendent de l'utilisateur (un jeune ou un vieux) et de la durée d'utilisation (longue ou courte durée). Le banc urbain est très généralement installé dans les espaces



Figure n° 21 : Mobilier Urbain pour repos.

Source : (<https://www.pinterest.fr/>)

publics, le plus souvent dans les parcs, les jardins ou le long des avenues. Depuis des décennies, le banc public s'est imposé comme un équipement urbain incontournable des collectivités.

1.3.2. Mobilier pour l'éclairage public

IL assure l'éclairage nocturne, et rend la ville plus sécurisée, donc c'est un facteur essentiel de confort et de sécurité. L'éclairage public ne devient un fait acquis dans les grandes villes que dans le courant du XVIIIème siècle (GAUTHIEZ, 2003).

Selon Sablet (1988), l'éclairage en milieu urbain doit favoriser :

- La mise en évidence des éléments signalétiques.
- Le fonctionnement des lieux de vie (places, espaces de loisir, points de rencontres et diverses autres activités).
- La valorisation des points remarquables (façades, monuments, etc.).
- L'animation d'activités ludiques et de loisirs.
- La clarté des zones de conflits.

Nous avons synthétisé le travail de Gauthiez (2003), pour identifier certaines différentes catégories de mobilier urbain :

- ✓ Les candélabres : dispositif d'éclairage nocturne de l'espace public ou luminaire porté généralement d'un poteau, il est disposé de façon à répandre régulièrement la lumière, selon un espacement variable et les caractéristiques de l'espace.
- ✓ Les lampadaires : c'est un haut candélabre pouvant porter plusieurs dispositifs générateurs de la lumière destinée aux artères et aux vastes espaces publics. Certains lampadaires sont munis de photo détectrice qui les allume automatiquement au crépuscule ou lorsqu'il fait sombre et qui les éteignent à l'aube ou lorsqu'il fait clair.



Figure n° 22 : Lampadaires, Paris.

Source: (<http://www.carnetdevoyage.eu/album/paris-quais-de-seine/>)

1.3.3. Le mobilier urbain relatif à l'hygiène

Il est constitué par : les poubelles, les corbeilles, les bornes de propreté, les conteneurs pour les ordures...etc.

- Corbeille : est un récipient destiné à recueillir papiers et déchet généralement fixé à un support, elle apparait dans le courant du XIXème siècle.
- La poubelle : un récipient mobile destiné à la collecte des déchets, ce récipient a pris le nom du préfet du département de la seine qui l'imposa en 1884.



Figure n° 23: Corbeilles de propreté

Source : (www.heinrich-eclairage.fr)

1.3.4. Le mobilier de décor

Mobilier ou édicule dont la seule fin est de décorer l'espace libre public. C'est un ensemble d'éléments qui contribuent à l'esthétique du paysage urbain : bâtiments, mobilier urbain édicules, traitement des sols, le décor des espaces et le traitement des façades antérieures y prennent une place particulière.



Figure n° 24 : Bacs à fleurs

Source : (<https://www.nomawood.com/fr/applications/bacs-fleurs-et-bancs>)

- Le bac à fleurs : utilisé généralement pour la décoration aux entrées des équipements ou aux bords des rues...etc.

1.3.5. Le mobilier urbain de l'information et de la communication

Ensemble des dispositifs visuels portant des informations aux usagés de l'espace public ou permet la communication entre eux.

- Panneaux de signalisation : plaques portantes une indication montée sur un support, avec un éclairage propre ou non.
- Panneaux d'affichage : ce sont des panneaux qui supportent un dispositif d'affichage d'informations relatives à la vie d'une collectivité. Ils sont destinés aux Annonces ou aux informations émanant d'une autorité reconnue.



Figure n° 25 : Panneaux publicitaires.

Source: (<http://www.vedifcollectivites.com/panneau-d-affichage-bois,fr,4,77778067.cfm>)

2. La proximité des usagers

La convivialité de personnes de différentes catégories est tout d'abord établie par la visibilité mutuelle. La proximité favorisée par le biais de l'aménagement en mobilier urbain stimule davantage le voisinage des inconnus. Des configurations de sociabilité ne se déclenchent que dans les sous-espaces de la place où la proximité physique permet le contact.

D'après Fernando et al (2015), l'espace public est un espace social d'exercice de la citoyenneté, lieu d'où personne ne devrait être exclu. Il s'agit de montrer que les conflits d'usage dans les espace publics ne sont pas toujours négatifs – ils donnent l'opportunité de

provoquer des changements, de reconsidérer les usages actuels, de travailler à éviter l'exclusion sociale, et de trouver des solutions pour que les espaces publics soient plus conviviaux et leurs usages plus divers. Il faut capitaliser sur les atouts que recèlent chacun des espaces publics. L'espace public est essentiel dans les interactions sociales, la construction d'un sentiment d'appartenance, d'un sens de la communauté. Il devrait refléter l'idéal d'égalité de nos sociétés et encourager la diversité des échanges sociaux. La vocation des espaces publics est d'assurer le lien social collectif mais aussi la satisfaction individuelle. Ils doivent satisfaire les besoins des usagers en termes de confort, de déplacement, de découverte, de loisirs.

De plus, l'interaction avec des inconnus sur l'espace public permet l'élargissement des points de vue et l'enrichissement individuel. L'espace public est la meilleure place pour rencontrer la différence. En ce sens les espaces publics peuvent être garants du maintien d'un certain ciment social et de l'ouverture individuelle à l'autre.

L'espace public devrait être ouvert à l'usage de tous. Il ne se définit pas seulement par son statut juridique ou par sa forme urbaine, mais aussi par les activités qu'il permet et la manière dont il est fréquenté. C'est en théorie un espace extérieur, ouvert à tous, possédé par tous sans distinction due à l'appartenance sociale ou autre discrimination. Ce qui distingue les espaces publics des autres espaces de la ville est leur diversité d'usages et d'usagers. Un espace public n'exclut pas certaines catégories d'usagers. Les places, les berges, les parcs, les friches, les rues... sont en théorie ouverts à tous.

3. La Sociabilité

La mobilité et les usages publics qui sont organisés impliquent une sociabilité intense. Par sociabilité, nous entendons des relations sociales et des dynamiques de groupe des rapports à autrui et des fluides, spontanées, astructurelles. C'est le domaine de la microsociologie, qu'il ne faut pas confondre avec une sociologie du détail. La sociabilité telle que nous l'entendons est constitutive de la solidarité sociale, de la cohésion des groupes, des collectivités, des organisations et des sociétés. Cette sociabilité est donc essentielle. Il est vrai qu'elle peut prendre des formes infimes : regards furtifs ou appuyés, clins d'œil, échanges de salutations, d'excuses, demandes de renseignements et d'informations, ces comportements sociaux minuscules amorcent des discussions et sont peut-être le début d'une relation ou d'un groupe durable, voire très important. Il ne faut donc pas seulement considérer ces formes de sociabilité séparément, mais aussi dans leur ensemble, car elles constituent un tissu social considérable.

D'ailleurs, plus ou moins consciemment, chacun se costume pour fréquenter les espaces publics et participer à cette sociabilité. Selon qu'il s'agit de faire des courses, de se promener, de jouer, de draguer ou de glisser, on se construira une attitude et un «attirail» appropriés, qui auront des effets très différents. Cette sociabilité peut apparaître comme légère, résiduelle, futile, mais, ré-pétons-le, elle constitue en fait un tissu épais à partir duquel se construisent la solidarité et la cohésion d'une société. C'est pour cela que les espaces publics sont d'une importance considérable. Certes, il y a d'autres instances (la position sociale du citoyen en termes de genre, âge, ethnie) par lesquelles se façonnent la solidarité et la cohésion, mais n'oublions pas les espaces publics et leur forme. Dans certains quartiers et zones, il ne faudrait pas omettre qu'espace public signifie insécurité et danger. Nous revenons ainsi à l'effet du contexte métropolitain. Dans ces lieux, des citoyens se sentiront en parfaite insécurité et, par conséquent, ne s'y risqueront pas. Cette insécurité est-elle le résultat «naturel» de la spécialisation fonctionnelle du sol et de la ségrégation sociale, donc normale Ou, au contraire, faut-il tout faire pour l'éliminer par des mesures politiques, économiques, sociales et urbanistiques ces quelques propos mettent en relief le fait que la sociabilité, bien sûr reliée à la mobilité et aux usages publics, est un enjeu très important (BASSAND et al, 2001).

4. L'accessibilité

D'après Antoni (2002) : « l'accessibilité au cadre bâti, à l'environnement, à la voirie et aux transports publics ou privés, permet leur usage sans dépendance par toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente. (Handicap sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident, ...) ou bien encore de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge poussettes, ...).

La notion d'accessibilité, tout comme celle de mobilité d'ailleurs, recouvre de multiples acceptions. Elle désigne bien sûr la condition d'accès physique à des véhicules ou à des équipements, à des bâtiments destinés au travail ou à l'habitation, ou encore à des activités, pour des personnes dont la mobilité est considérée comme réduite par rapport à un standard relevant de la convention. Les outils de l'accessibilité sont la plupart du temps des aménagements techniques.

Mais elle désigne aussi les conditions d'accès à un territoire, c'est-à-dire à des ressources comme le travail, les services ou les commerces, caractérisés par leur localisation géographique par rapport aux populations qui veulent s'y rendre. Dans ce cas, les outils qui permettent d'accéder aux ressources sont des réseaux d'infrastructures de communication

telles que les routes, les voies ferrées, les voies d'eau ou les lignes aériennes, mais aussi les réseaux de télécommunications.

Enfin, l'accessibilité désigne, dans un autre ordre d'idée, la capacité d'une population à profiter d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire de pouvoir préalablement l'acquérir, dans le cas d'un bien, ou de pouvoir acquitter le coût d'usage dans le cas d'un service comme l'éducation ou la santé par exemple. L'acquisition ou l'acquiescement ne relèvent d'ailleurs pas seulement de la question financière, ils impliquent également une dimension culturelle (y compris linguistique). Les outils de l'accessibilité sociale relèvent des politiques publiques à travers la fiscalité, la tarification ou la subvention.

Ces trois registres d'interprétation de la même notion d'accessibilité, ont été précisés dans le « concept ville accessible à tous » (CERTU, 2002). Ils renvoient à des domaines bien différents et impliquent des cultures professionnelles également différentes, c'est-à-dire des façons de problématiser. L'accessibilité et des savoir-faire pratiques qui ont généralement peu de chances de se confronter les uns aux autres, tant sur le terrain des réalisations que d'un point de vue plus théorique.

L'accessibilité des piétons à l'espace public urbain : la réflexion sur l'accessibilité des passants à l'espace public urbain connaît, depuis vingt-cinq ans, une évolution favorable. D'une part, l'accès à la voirie, aux transports et plus largement aux espaces publics constitue un nouvel enjeu pour les politiques d'aménagement. D'autre part, les conditions pratiques d'accès des piétons aux locaux d'habitation, lieux de travail et établissements recevant du public s'améliorent avec l'application du dispositif réglementaire voté depuis 1975 (BACHELIER, 2000).

La réflexion sur l'accessibilité à l'espace public urbain, et le vote du dispositif réglementaire, naît dans les années soixante-dix d'un mouvement social : la révolte des handicapés moteurs contre les barrières architecturales au déplacement. Celles-ci sont nombreuses : présence de ressauts ou d'escaliers infranchissables à l'entrée de nombreux bâtiments publics, degré des pentes et dévers de certaines rues trop importantes, profusion et mauvais emplacement du mobilier urbain, hauteur de trottoir trop élevée pour être franchi en fauteuil roulant. Le mouvement s'amplifie lorsque s'ajoutent aux revendications des personnes à mobilité réduite celles des handicapés de la vue, puis de tout individu souffrant de difficultés pour se déplacer.

Selon Rachel (2004), la liste des contraintes matérielles à la locomotion s'allonge alors, les problèmes de signalisation et de lisibilité de la ville sont désormais dénoncés.

Dans le même temps, le passant handicapé s'impose par sa visibilité. Elle interroge une société qui l'avait maintenu à l'écart du public, en le traitant au sein d'institutions spécialisées. Elle pose en outre, au monde urbain, la question de l'acquisition d'une autonomie et d'une reconnaissance sociale par l'accès à la ville. Limitent les contraintes imposées à la locomotion par l'existence d'un handicap, d'une barrière architecturale, d'une signalétique défectueuse.



Figure n° 26 : Oreilles des trottoirs
Source : (RACHEL Thomas, 2004)



Figure n° 27 : Bateaux des trottoirs
Source : (RACHEL Thomas, 2004)

Leur particularité vient de leur spécialisation : à chaque type de handicap correspond un type d'outil palliatif. Ainsi, la généralisation des « bateaux » et oreilles aux carrefours de rues sert le déplacement des personnes circulant en fauteuil roulant : en abaissant la hauteur du trottoir et/ou en diminuant la distance de franchissement entre les rues, les concepteurs facilitent leur traversée.

Ils sécurisent le déplacement des personnes aveugles et malvoyantes, facilitent leur orientation dans l'espace en implantant des bandes d'éveil de vigilance et de guidage. Ces marquages au sol diffèrent dans leur forme et leur objectif. Une bande d'éveil de vigilance se constitue le plus souvent d'une plaque rectangulaire, rugueuse en surface, striée ou à plots sensibles. Elle se place le plus souvent en avant des « bateaux », des marches d'un escalator ou d'un escalier, sur les quais de métro, de train ou de tramway. Sa détection par sensation podo-tactile, ou à la canne, signale à la personne handicapée visuelle un danger potentiel. Une bande de guidage se compose de dalles striées en surface (en creux ou en relief) ou de bandes en élastomère collées. Elle offre un cheminement linéaire à la personne handicapée visuelle qui, en la suivant à l'aide de sa canne, peut ainsi aller d'un point A à un point B. Lors de la traversée de rue, ces dispositifs sont le plus souvent doublés d'une sonorisation des feux de signalisation : un simple haut-parleur ou des émetteurs, annoncent au piéton qu'il peut s'engager sur les passages protégés et franchir la rue sans risque.



Figure n° 28 : Bande de guidage
Source : (RACHEL Thomas, 2004)



Figure n° 29 : Bande d'éveil de vigilance
Source : (RACHEL Thomas, 2004)

5. La Lisibilité

Pour Lynch (1989), la lisibilité est définie comme « la lisibilité est la facilité avec laquelle on peut reconnaître ses éléments et les organiser en un schéma cohérent ».

« L'imagibilité c'est pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il a de grande chance de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur ».

C'est le caractère de ce qui est lisible, c.-à-d. la qualité qu'a un objet de produire une image mentale chez l'observateur (MAZOUZ, 2011). Elle associe toujours l'observation et l'interprétation de divers aspects de l'image perçue, elle est propre à chaque individu, selon sa psychologie, et sa relation avec l'espace, tout espace public doit être lisible par les utilisateurs, afin d'avoir une certaine importance dans la vie des citoyens.

La lisibilité est importante à deux niveaux: la forme physique et les modèles d'activité. Les lieux peuvent être lus séparément. Par exemple, il est possible de développer un sens clair de la forme physique d'un lieu, en jouissant peut-être seulement à un niveau esthétique. De même, les modes d'utilisation peuvent être saisis sans trop se soucier de la forme. Mais pour utiliser un lieu potentiel pour le. Pleinement, la conscience de la forme physique et des modes d'utilisation doivent se compléter ". Ceci est particulièrement important pour l'étranger, qui a besoin de saisir l'endroit rapidement (BENTLY et al, 1985).

Le seuil virtuel qui signale la transition entre les espaces publics doit être défini et lisible. Les usagers peuvent ainsi comprendre rapidement les normes d'usage et occuper ces espaces publics. La lisibilité des espaces publics doit être selon des caractéristiques et des conditions qui sont :

- Reconnaissance des formes pour l'identification.

- Appréhension de l'espace et possibilité de déplacement pour le repérage.
- Possibilité de choix de services et conformité des lieux aux prestations pour l'hiérarchisation.
- Se sentir bien dans l'espace public pour la cognition (Boudon, 1985).

L'espace public constitue un puissant symptôme de la médiatisation d'une culture et d'une société : des phénomènes de communication, en tant qu'interactions, ont lieu entre les individus et les espaces publics, et leur compréhension se révèle importante pour garantir la qualité de toute intervention. Par ailleurs, l'espace public est composé de deux parties indissociables. Une entité « physique » et une entité « sensible ». Elles influencent toutes deux l'évolution de la composition urbaine et son écriture. Ainsi que les espaces publics sont les signifiés créés par le bâti. La représentation des espaces publics est celle de leur signifiant et la morphologie des espaces, appréhendée par les sens, découle très directement de celle du bâti dont les caractéristiques sont plus objectives (BOULEKBACHE, 2005).

L'espace public est la trame structurante de l'urbanité : mixité, densité, collectif, lieu de rencontre multi dimension, usages, support de mobilité, outil d'accessibilité, facteur de fluidité, de partage continuité et maillage, temporalité, biodiversité, image et représentation, sont autant de concepts qui vont définir l'intensité urbaine des différents lieux de la métropole. Puisque structurant de l'urbanité, pour l'espace public, style et décoration ne sont que des sujets secondaires par rapport aux éléments essentiels sur sa forme, son caractère, sa flexibilité et adaptabilité, son rôle systémique, sa dimension environnementale, sa matérialité (BOUDON, 1985).

6. La Transparence

Le critère d'accessibilité tend à impliquer que le seul moyen d'accéder à un lieu est de s'y trouver physiquement. Cependant, d'autres modes d'accès existent, mobilisant les divers sens. Voir à travers une paroi transparente ce qui se passe sur la place, c'est la forme d'accessibilité à l'espace, même si elles sont indirectes et lointaines. Concevoir ainsi les espaces publics permet d'introduire une idée de porosité, de perméabilité et de rediscuter les limites strictes entre espace privé et public (GHERRAZ, 2013).

7. La Perméabilité

Seuls les lieux accessibles aux personnes peuvent leur offrir un choix. La mesure dans laquelle un environnement permet aux personnes d'avoir un accès à travers lui, d'un endroit à

l'autre, est donc une mesure clé de sa réactivité. Bently et al (1985) appellent cette qualité de perméabilité.

D'après Bently (1985), si partout était accessible à tout le monde, physiquement ou visuellement, il n'y aurait pas de vie privée. Les espaces publics et privés ne peuvent pas fonctionner indépendamment. Ils sont complémentaires et les gens ont besoin d'un accès à travers l'interface entre eux. Effectivement, cette interaction entre public et privé donne aux gens une autre source majeure de richesse et de choix. Les espaces publics et privés, et les interfaces entre eux, chacun ont des implications différentes pour la perméabilité.

La perméabilité de tout système d'espace public dépend du nombre de routes alternatives qu'il offre d'un point à un autre. Mais ces alternatives doivent être visibles, sinon, seules les personnes qui connaissent déjà la région peuvent en profiter. La perméabilité visuelle est donc également importante. La perméabilité physique et visuelle résulte de la façon dont le réseau de l'espace public divise l'environnement en blocs: les zones de terre entièrement entourées de routes publiques peuvent varier radicalement en taille et en forme.

8. La Biodiversité

« La diversité biologique est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins, et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes » (LEVEQUE et al. 2008).

Les paysages de la ville dense se recomposent peu à peu pour laisser davantage de place à la nature et mieux prendre en compte les enjeux environnementaux. Les espaces publics constituent une trame physique sur laquelle s'accrochent la végétation, la biodiversité et les continuités écologiques.

L'amélioration de la biodiversité passe par les réalisations et la gestion des espaces publics, en complémentarité avec les intentions des maillages vert et bleu et des obligations des espaces verts privés.

La biodiversité de l'espace public est conditionnée par tout élément qui augmente la biomasse (arbres, haies vives, platebandes, noues ou cours d'eau remis à ciel ouvert, parois vertes,...)

Les biotopes sont structurés et mis en valeur sur base des caractéristiques de la trame du milieu biotique et abiotique.

L'aménagement de l'espace public se greffera sur ce maillage et, le cas échéant, crée ou restitue des maillons manquants de la chaîne.

Cette trame devra refléter et traduire la mémoire paysagère et naturelle du lieu et compléter, voire renouveler, la structure écologique urbaine en liaison avec les paysages ouverts entourant ou pénétrant la ville (LARRAMENDY, 2014).

9. La Robustesse

Les lieux qui peuvent être utilisés à de nombreuses fins différentes offrent à leurs utilisateurs plus de choix que les lieux dont la conception les limite à une seule utilisation fixe. Les environnements qui offrent ce choix ont une qualité que Bently et al(1985) appellent robustesse.

Nous avons adopté le travail de Bently et al (1985), pour définir ' la robustesse' .Dans les espaces publics, les concepteurs ont tendance à utiliser la même approche, penser en termes d'espaces spécialisés pour différentes activités, séparés les uns des autres. Mais les activités dans l'espace public sont des activités publiques: elles ont rarement besoin d'être séparées les unes des autres. En effet, dans l'espace public, ce sont les activités eux-mêmes qui agissent comme les supports les plus importants pour d'autres activités: les gens viennent y faire l'expérience d'autres personnes. Donc, si l'espace public est découpé en compartiments séparés pour des activités séparées, la plus grande partie de sa robustesse est supprimée.

La robustesse repose dans la capacité d'adaptation de l'environnement dans le temps. La particularité assurant que la différente activité ne soit pas repliée sur eux même repose dans leur présence sur l'espace public.

La conception de l'espace public extérieur est une question complexe. Nous commençons par considérer les bords de l'espace, car c'est ici que la plupart des activités ont lieu: pour la plupart des gens, dans la plupart des endroits, le bord de l'espace est l'espace .Après avoir examiné les activités sur les bords, nous pouvons nous concentrer sur la conception du corps principal de l'espace.

Pour accroître la robustesse, l'espace entre les bâtiments et l'espace public doit être conçu de manière à permettre la coexistence d'une gamme d'activités privées intérieures en étroite mobilité physique avec une gamme d'activités publiques extérieures. Cela a diverses implications en termes de conception, en fonction à la fois des activités de construction concernées et de la nature des activités dans l'espace public.

10. La perception des espaces publics

Il s'agit des impressions sensorielles chez l'individu, qui résultent de la répétition des impressions visuelles reçus lors d'un parcours, (BERGERON, 1982). La définit comme «un processus par lequel l'individu organise et interprète ses impressions sensorielles de façon à donner un sens à son environnement. L'homme ne fonctionne pas comme « une camera », il appréhende la réalité activement, il identifie, discrimine, reconnaît et juge l'information qu'il reçoit de ses sens ». L'espace public est perçu différemment selon :

- Le point de vue de l'observateur.
- Le mouvement et la vitesse du mouvement.

Chacun des usagers définissent l'espace selon ses besoins et à sa manière de perception.

10.1. Les caractéristiques de la perception

D'après Hanafi (2010), constate qu'il y a 5 caractéristiques de la perception, qui sont :

- ✓ **La perception, est immédiate** : car les choses (les éléments de l'environnement bâti) sont perçues d'une manière très rapide, et très facile sans un effort de penser ou d'interprétation autrement dit la perception est une expérience immédiate.
- ✓ **Elle a une structure** : la perception fait classer les figures en des entités identifiables, elle ne laisse pas les choses détachées mais elle les organise selon une structure.
- ✓ **Elle est stable** : malgré les changements qui se produisent, on perçoit toujours les choses stables et inchangées.
- ✓ **Elle a un sens** : chacun de nous perçoit l'espace différemment, selon sa relation avec cet espace et selon sa manière de perception, mais toujours cette perception fait mettre les objets perçus dans un contexte et leur donne une signification.
- ✓ **Elle est sélective** : C'est le processus par lequel l'individu divise son expérience entre ce qui est central et ce qui est périphérique de façon à pouvoir centrer son attention sur un phénomène précis et oublier momentanément les autres événements, lors de notre expérience, et sur notre parcours nous ne percevons pas tous les objets de la même manière et sur le même plan notre perception fait mettre des objets en premier lieu par rapport à autres.

Conclusion

Les espaces publics en milieu urbain ne cessent d'abriter des fonctions et d'acquérir importance. Ils sont composés de plusieurs éléments, espaces verts, voirie, place, qui sont des éléments fondamentaux du milieu urbain, l'image et le théâtre de toute une vie dans les villes.

Ces espaces contribuent au développement des relations sociales en tant qu'espace fédérateur d'activités et support visible de mixité et de partage au sein de la ville. Il recouvre un ensemble d'actions d'animation conduites par des critères qualitatifs que se soit : le mobilier urbain, accessibilité, la robustesse, la proximité des usagers....etc. pour la création d'une certaine ambiance de qualité. Ces derniers ont conduit à l'évolution du mode de vie, ont assuré un cadre de vie et un confort urbain dans les espaces publics et ils ont favorisé l'attractivité de la ville, l'utilisation d'un critère permet d'accorder une valeur qualitative pour les espaces publics, ainsi qu'il facilité l'usage de ces derniers.

Introduction

L'habitat étant un élément déterminant du mode d'occupation et d'utilisation de l'espace, il constitue une donnée majeure dans les composantes de la politique d'aménagement du territoire.

Compte tenu d'une situation difficile et des urgences s'imposant au pays, qui consiste à répondre à la demande sans cesse croissante en matière de logement, l'action se situe dans la démarche progressive permettant d'agir par étapes pour la réalisation des objectifs assignés.

De ce fait l'habitat ,tout en dépassant sa fonction première de pourvoir au besoin de logement ,constitue l'assurance, dans des conditions de couts maitrisés, d'une construction de qualité en vue d'une amélioration du cadre de vie des habitants a travers la réalisation d'un habitat intégré adéquat répondant aux urgences par une dynamisation du secteur de la construction.

Le logement collectif fait partie des projets les plus difficiles à concevoir. Il doit répondre à diverses exigences en matière de confort, sécurité, urbanisme ou économie d'énergie, mais également contenter les sensibilités des futurs habitants car il présente un élément essentiel dans la vie de l'homme.

L'objectif primordial de l'homme est d'acquérir un logement et cela depuis toujours, car le logement est le point de départ de sa vie dans tous les domaines. Le logement constitue le point de départ de toute vie sociale, qu'il se trouve à l'intersection de l'économique, du politique et du social. En assurant un logement à chaque ménage, on stabilise l'homme en donnant un sens à sa vie.

Dans ce chapitre nous avons adapté le travail de Bennedjai Radia (2010), pour déterminer l'état des espaces publics dans les logements collectifs en Algérie.

1. Le secteur de l'habitat en Algérie : constat et réalités

En Algérie, le secteur de l'habitat n'est pas différent des autres pays surtout ceux en voie de développement, et la crise du logement perdure de l'indépendance à nos jours, son apparition juste après l'indépendance du pays est due à plusieurs facteurs tels que les destructions de l'habitat rural durant la guerre, en provoquant l'exode rural et l'apparition des bidonvilles surtout à la périphérie des grandes villes. Par conséquent, le déséquilibre entre la campagne et la ville et la demande de logements surtout que le parc immobilier déjà existant ne suffisait plus à ce nombre de population qui ne cesse d'augmenter.

Malgré les efforts importants qu'a fait l'Etat pour faire sortir le pays de la crise de logement, les résultats étaient toujours en dessous de la moyenne : la population en continuelle évolution surtout celle des villes et les techniques industrialisées utilisées dans la réalisation des programmes de logements n'ont pas donné leurs aboutissements, aussi la réalisation d'une seule gamme de logement vue l'urgence qui oblige, sans parler de la qualité des constructions dont la population manifeste son mécontentement. Ce cadre bâti est très contesté par la majorité des architectes, des urbanistes et même par la majorité de l'opinion publique. L'industrialisation du bâtiment n'a jamais fait intervenir le futur propriétaire, ni sur le plan de la conception, ni sur le plan de la réalisation. L'habitant était uniquement un numéro car les maîtrises d'œuvre demeurent à un certain degré l'apanage des bureaux d'étude et des entreprises.

En Algérie, le logement collectif est réduit à sa plus simple expression, il est tellement simplifié voire appauvri sous la pression du moindre coût et de l'absence du savoir faire qu'on assiste à l'avatar du modèle. Les principes élémentaires de conception ont été occultés. Les quelques espaces extérieurs comme les aires de jeux pour les enfants, et les parkings.... sont implantés là où il reste de la place.

Si tout ou presque semble public au sein des quartiers, rien ne l'est vraiment car l'usage et la forme de ces espaces ne sont guère précisés. De fait, la conception des quartiers, s'est appuyée sur des plans masse souvent grandioses mais sans réel ancrage local, limitant ainsi la spécialisation des espaces. Au croisement entre normes techniques, administratives et optimisation des variables économiques induites par la standardisation industrielle, les espaces verts apparaissent plutôt alors comme des espaces résiduels, déliés des immeubles. Avec le temps, malheureusement, ces espaces non affectés sont parfois devenus des lieux de conflits entre différents groupes sociaux, avec des enjeux d'appropriation forts visant à restreindre l'accès ou l'usage de certains lieux aux autres.

Cette crise des quartiers de logements, et plus particulièrement, la difficile gestion de leurs abords, semble avoir révélé le caractère problématique de l'organisation du rapport entre espace public et espace privé, entre espace urbain et espace domestique.

Les politiques de « réhabilitation », de « requalification », de « rénovation urbaine » et plus récemment de « revitalisation » lancées pour palier les défauts, les erreurs, les carences des conceptions et constructions en matière de logement, ont ainsi voulu s'attacher aux notions de seuil et d'espaces de transition. Posant, pour certains, la question de la relation entre les différentes sphères urbaines et architecturées en termes sécuritaires, ces opérations

nouvelles d'aménagement soulignent pourtant avec acuité le caractère complexe, ambigu et conflictuel des espaces.

Ce sont ainsi ces espaces entre rue et logement qui motivent cette revitalisation, non pas en tant qu'objet en soi, mais dans la mesure où ils mettent en scène et nous informent sur la façon dont la société envisage le rapport entre individu et collectif.

La revitalisation en tant qu'approche curative pour les espaces extérieurs fera l'objet de ce chapitre ou elle va être étudiée en détail en mettant l'accent sur ses objectifs, ses principes, ses étapes et ses résultats.

2. Les espaces publics dans les programmes de logement : émergence d'un problème

2.1. L'absence de vision qualitative globale du projet

Au niveau de la maîtrise d'œuvre, le concepteur ne dispose pas de programme riche et global : habitat / environnement, qui lui permettrait de forger une vision d'ensemble et de créer un projet complet.

En effet les opérations d'habitat ou de logements sont conçues et réalisées en priorité pour des raisons d'urgence. Quant aux programmes d'équipements, et d'aménagement ils sont souvent programmés et financés ultérieurement, engendrant de grandes étendues de terrains vagues, vides. Situation d'autant plus problématique que « la diversité des maîtres d'ouvrage et les procédures de financement » ont un impact direct sur le mode de conception fragmentaire qui implique plusieurs intervenants dont les concepteurs : bureau d'études X pour les logements, bureau d'études Y pour tel équipement, bureau d'études Z pour les aménagements ... Ces concepteurs travaillent séparément, sans coordination et ni aucun souci d'intégration au tissu existant.

Cependant on a négligé la vision d'un projet complet où rien n'est laissé au hasard un projet sagement achevé où le perfectionnisme des tracés, où la volonté de l'ordre, où l'esthétique d'ensemble des plans de masse soigneusement aménagés représentent l'essence même du fonctionnalisme.

Il ya des projets inachevés du point de vue de la conception (absence de hiérarchisation de l'espace privé public), des programmes de construction incomplets du point de vue de la réalisation (absence d'équipements), des espaces extérieurs réduits à leur plus simple

expression du point de vue de l'aménagement (absence de traitement de la surface des sols excepté la voirie) une carence du point de vue de la gestion (absence de réglementation en matière d'usage de l'espace public extérieur).

2.2. Les espaces extérieurs : le laissé pour compte dans la conception

La stricte économie a engendré des plans "standard", il ne s'agit pas d'imputer l'ambiance d'anonymat à la simple typification, encore moins au constructeur unique. Ce dernier, qui se trouve être dans la plupart du temps maître d'œuvre aussi, a l'avantage d'acquérir une vision d'ensemble si ce n'est l'absence de savoir faire. La banalité et la monotonie des réalisations sont souvent à imputer plutôt au manque d'imagination et de savoir-faire des concepteurs, qu'aux contraintes des techniques de préfabrication elles-mêmes.

Aussi, on ne voit pas en quoi l'organisation des immeubles aurait nécessairement pour effet, parce qu'ils sont simplement identiques, l'ambiance d'anonymat ou l'absence d'une ambiance urbaine. La diversité des immeubles aurait, au mieux, permis une meilleure orientation des usagers, une meilleure reconnaissance des lieux. Mais elle n'apporte pas à elle seule une solution à l'ambiance extérieure. Cette dernière n'est pas liée à l'objet construit en soi, mais au rapport du cadre bâti à l'environnement non construit, à l'articulation du "plein" au "vide", ou encore à l'articulation du "plein au plein" par l'intermédiaire du "vide" ; en d'autres termes, à l'organisation des immeubles entre eux à travers le vide qui les sépare.

S'intéresser donc à l'ambiance urbaine de l'espace extérieur « c'est en fait déplacer le point de vue habituel. Du bâtiment comme objet isolé vers le bâtiment organisé comme ensemble ».

Traiter l'ambiance urbaine, c'est : « refuser de compter sur le seul registre des apparences, sur l'obsession de l'identité visuelle, et sur la fatuité des façades, pour faire travailler le muscle de l'imagination. »

Aujourd'hui l'importance que prend la façade dans le traitement architectural illustre l'intérêt porté à l'objet isolé au détriment de son rapport à l'espace extérieur, si bien que la composition architecturale est sensée résoudre les carences inhérentes à la composition urbaine (l'une et l'autre sont supposées liées). L'immeuble et sa façade sont sensés, prendre en charge la diversité jadis assurée par une structuration dont « le vide est le principe de base..., principe de tension entre volumes »: variété de perspectives, ouverture / fermeture, élargissement / rétrécissement, alignement / déviation, platitude / inclinaison, rues / places.

C'est au niveau de l'architecture que se posent maintenant les problèmes, autrefois, résolus par la simple logique du tissu. Ce qui explique l'importance démesurée accordée à la composition architecturale au détriment de la composition urbaine.

Ainsi toute la problématique de la maîtrise d'œuvre réside dans l'absence de principe de composition urbaine. Cette dernière suppose une adaptation au site "récupéré" comme atout avec lequel il faut composer, et non à considérer fatalement comme contrainte à éviter ou contourner par un quelconque artifice technique. Cela suppose aussi « l'alternance judicieuse de plein et de vide », l'articulation de l'espace bâti à l'espace extérieur par l'intermédiaire d'espaces de transition.

2.3. Les espaces extérieurs : Absence de gestion éclairée

La fonction de gestion qui échoit aux collectivités locales, en l'occurrence la commune (par l'intermédiaire de ses structures élues) est celle qui consiste en l'aménagement, l'entretien et le contrôle de l'usage de l'espace extérieur conformément à sa destination. De part son statut public, il est donc destiné à l'usage direct de tous. Sa prise en charge est fonction de l'enjeu qu'il représente pour les acteurs (ceux qui agissent en amont dans le processus de production de l'espace et ceux qui agissent en aval en matière de régulation de l'espace).

En effet, jusque là, l'espace extérieur est perçu comme " mesure d'accompagnement " et traité comme tel. La primauté des fonctions circulatoires a produit un urbanisme de la circulation au détriment d'un urbanisme de composition urbaine doublé de l'absence d'aménagements de surface et de traitements au sol (espace de jeux, de promenade, de détente...). Ces derniers sont souvent exclus du volume financier des programmes d'habitat. Ce qui explique que, même dans le cas où ils sont prévus (lors de la conception), ils ne sont jamais réalisés.

2.4. Les espaces extérieurs un lieu d'insécurité et de délinquance

L'insécurité le sentiment fait d'anxiété que peut ressentir un individu ou une collectivité devant ce qui peut advenir. Il s'oppose au sentiment de sécurité ou de sérénité. Le sentiment d'insécurité peut être individuel ou collectif. Il combine le danger réel ou imaginé et la perception de sa gravité, les éléments perçus collectivement comme angoissants peuvent varier d'une cité à l'autre, d'une période à l'autre, d'un segment de population à l'autre.

L'insécurité dans les espaces extérieurs est alimentée par la pauvreté, le chômage, la ségrégation sociale et elle est amplifiée et aggravée par :

- L'isolement social des habitants.
- Le sentiment d'abandon par les pouvoirs publics.
- Certains modes d'organisation urbaine.
- La dégradation et la dévalorisation des espaces liées au déficit de gestion urbaine.

Les mobiliers sont réduits à quelques bancs et bacs à plantes mis n'importe où, les aires de jeux se trouvent loin des cheminements courants et les parkings bouchent les entrées du logement.

L'affectation et la hiérarchisation des espaces semblent des conditions déterminantes en termes de sécurité aux yeux des aménageurs, concepteurs et gestionnaires. On parle de lisibilité spatiale. Difficile à définir précisément, on retient qu'il s'agit au moins d'une cohérence entre le statut de l'espace (public, privé), sa fonction (espace public, résidentiel), ses usages et son mode de gestion. En tout cas, la gestion physique de l'interface entre deux types d'espace, qu'elle soit marquée, naturelle ou symbolique, apparaît une condition minimum à cette lisibilité.

2.5. Confusion et non-définition de l'espace extérieur

Le stationnement dans la plupart du quartier du logement collectif se fait d'une manière aléatoire et non organisée, la place est pour celui qui arrive en premier, qui sont devenues des parkings ou bien au niveau des portes d'entrées des blocs (bloquant ainsi l'accès).

L'espace vert est un élément très important dans l'espace extérieur, de ce fait il doit être omniprésent dans le paysage pour apporter un confort et un cadre de vie agréable.

Le manque des espaces de jeux et l'absence d'attraction qu'ils offrent poussent les enfants à improviser des lieux ou jouer, plus sûre à leurs avis et surtout pas très loin des regards de leurs parents.

Les rues aussi présentent un lieu par excellence pour les jeux des enfants malgré le danger que présentent ces espaces, même le parking et les vastes étendues ne sont pas exclus du jeu des enfants, ce qui nous pousse à conclure que les enfants utilisent tout l'espace extérieur pour jouer et se défouler Bennedjai Radia (2010) .

3. Nécessité d'une revitalisation durable des espaces extérieurs

Qu'elle soit, petite ou grande, européenne ou africaine, historique ou (simplement) ancienne la cité d'habitat collectif est assaillie par des discours, des projets, des programmes qui visent à son développement économique et fonctionnel en privilégiant l'une des possibles «thérapies» des espaces extérieurs.

Cette thérapie qui se manifeste par un plan de revitalisation vise à redonner vie aux espaces extérieurs où les problèmes priment, en cherchant une qualité de vie meilleure et un cadre agréable.

Pour que ces espaces perdurent dans le temps et continuent à jouer leur rôle convenablement, il faut que leur revitalisation vise la durabilité et intègre les notions de cette dernière dans ces plans d'action à court ou à long terme.

Cette durabilité peut être obtenue par la mise en place de plusieurs éléments et la combinaison entre eux d'une manière cohérente.

3.1. Garantir la participation et la concertation publique : produire une cohésion sociale

- Informer, former les habitants sur les modalités de gestion du quartier et les associer à l'amélioration du cadre de vie.
- La création de comité de quartier.
- Organisation des assemblés entre habitants régulièrement.
- Faire participer les habitants dans la prise de décisions en matière du renouveau de leurs quartiers.
- Inciter les habitants à participer dans l'entretien de leurs espaces extérieurs.
- Pousser les habitants à s'approprier ses espaces extérieurs et les prendre sous leurs.
- Responsabilités par différents moyens tels des communications, des affiches,.....

3.2. Faire rayonner le quartier pour l'extraverti sur son environnement

- Mettre en place un mobilier urbain adéquat (bancs, abris bus, cabines téléphoniques, bacs à fleurs...).
- Privilégier l'émergence d'espaces collectifs de proximité et généreux pour des activités de détente, de loisirs, d'échanges et de rencontre.
- Ouvrir le quartier sur son environnement immédiat avec une séparation légère et transparente.

- Amélioration de l'accessibilité piétonne entre les immeubles.
- Améliorer les façades pour leur redonner vie et les faire ressortir de la monotonie ennuyante.

3.3. Amélioration de l'état des espaces extérieurs

3.3.1. Le choix du mobilier urbain

- Répondre aux besoins des usagers.
- Limiter l'encombrement.
- Choisir judicieusement le mode d'implantation, intégrer les mobiliers à des structures existantes comme l'architecture, les ouvrages d'art, les murets, clôtures et murs de soutènement.
- Créer des alignements, utiliser la forme du lieu, associer plusieurs fonctions dans un même objet.

3.3.2. Les espaces verts : redonner vie au quartier

- Renforcer l'arborisation et augmenter la surface des espaces verts et naturels dans les quartiers.
- Agrémenter de végétation basse formant clôture pour permettre de distinguer les logements des espaces extérieurs.

3.3.3. Les aires de jeux : donner aux enfants leur propre espace extérieur

- Moderniser et diversifier les espaces de jeux.
- Créer des espaces de jeux selon les différentes tranches d'âges.
- Équiper les aires de jeux par des équipements et jeux sécurisés.
- Bien choisir l'emplacement des espaces de jeux pour résoudre le problème d'accessibilité et d'insécurité.

3.3.4. Les espaces de détente et de rencontre : assurer une vie collective

- Aménager les espaces de telle façon d'être facilement accessibles aux handicapés et à ceux de mobilité réduite.
- Aménager les espaces de rencontre en les dotant d'un équipement favorisant la détente (jet d'eau, bacs à fleurs.....).

3.3.5. Les parkings : assurer un stationnement organisé

- Créer un nombre suffisant de places de parking pour éviter le stationnement anarchique.
- Créer des aires de stationnement couvertes contre les intempéries.
- Minimiser les distances entre les parkings et les immeubles pour plus de confort.

3.3.6. Assurer une fluidité dans la circulation à l'intérieur :

- Revoir et recomposer le système viaire en matière de forme, de dimensions pour une circulation plus fluide au sein du quartier.
- Hiérarchiser des chemins piétons.
- Créer des voies réservées à la circulation douce (vélo, trottinettes...) pour une meilleure tranquillité des habitants.

3.3.7. Gestion urbaine de proximité : une amélioration durable du cadre de vie

GUP se définit comme l'ensemble «des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de la vie quotidienne des habitants». Elle trouve ses origines sous le terme de gestion adaptée, la GUP doit faire l'objet de programmes d'ensemble cohérents (éclairage public, entretien et gestion des espaces collectifs, enlèvement des déchets, mobilier urbain, gestion locative...), il s'agit de

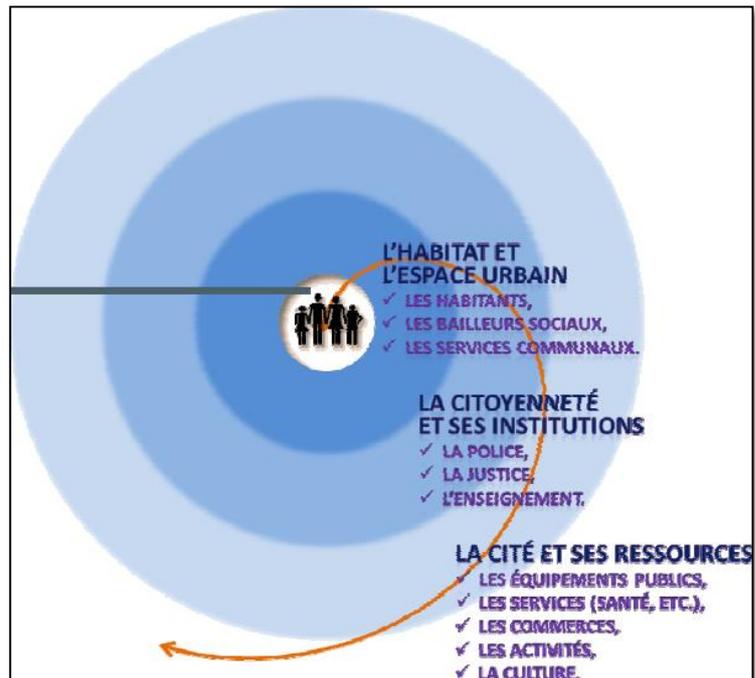


Figure n° 30 : la GUP une multitude d'acteur.

Source : (Benedjai, 2010).

garantir aux habitants l'amélioration de leur vie quotidienne à travers la mise en œuvre d'une gestion de proximité de bonne qualité, tant au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics que de la remise à niveau des services résidentiels.

À gestion urbain de proximité vise à améliorer de manière durable la qualité de vie des habitants tout en renforçant l'attractivité des cités ou ensembles d'habitat et surtout leurs espaces extérieurs et collectifs.

Par convention, les signataires décident de s'engager dans une démarche partenariale en vue d'améliorer le niveau d'entretien, aussi bien pour les immeubles de logements que pour les espaces collectifs extérieurs. Elle vise également à une amélioration des méthodes de travail qui permettront d'inscrire. Dans la durée une nouvelle organisation basée sur le partenariat.

La démarche de gestion urbaine de proximité s'appuie sur quelques principes forts autour desquels s'articulent les méthodes de travail, les outils et l'évaluation:

- La recherche d'une clarification des rôles et d'une lisibilité des actions de l'ensemble des acteurs intervenant dans le fonctionnement et la gestion des cités.
- La recherche d'une pérennité des méthodes et actions engagées permettant d'assurer une qualité de service dans le temps.
- L'amélioration de la réactivité de la réponse aux problèmes posés, et le suivi des réponses apportées afin d'assurer une plus grande crédibilité des acteurs auprès des habitants.
- La recherche d'une plus grande responsabilité des acteurs de la gestion urbaine à tous les stades allant du niveau décisionnel au niveau de l'exécution.
- L'amélioration de l'implication des habitants à tous les stades à la démarche et à l'analyse des résultats escomptés.

L'articulation des trois enjeux: conception (qualité des espaces de vie collective), usages/ attentes des habitants et organisation/ mode de délivrance des prestations.

➤ Un travail en coproduction avec les acteurs de la gestion urbaine, comme garantie de la pérennité de la démarche.

- La définition du niveau d'intervention adéquat, adapté aux spécificités et aux ressources du territoire.

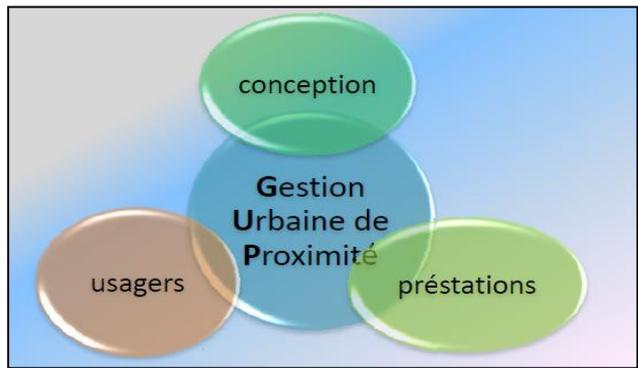


Figure n° 31 : Les enjeux de la GUP

Source : (Benedjai ,2010)

- Une intégration du contexte de renouvellement urbain, à travers notamment des problématiques de gestion adaptée en phase d'attente de projet ou de chantier, l'anticipation et l'adaptation des conditions futures de gestion et d'usages.

3.4. Diversité, Intégration

Le volet social est une composante à part entière du développement durable et ne doit pas être négligé dans le cadre de l'aménagement de quartiers. Un des objectifs de la ville durable est de proposer à ses habitants et usagers une qualité de vie durable, qui se traduit, dans la dimension sociale. Par des objectifs de mixité; diversité, équité et solidarité.

L'intégration du quartier au sein de la ville, les relations avec les quartiers avoisinants, la mixité sociale et fonctionnelle constituent ainsi des problématiques essentielles, qui ne peuvent être négligées, au risque d'une ghettoïsation de ces nouveaux quartiers.

Un quartier durable doit permettre la mixité sociale, c'est-à-dire la diversité des populations, des générations, des cultures. Cela se traduit notamment par la diversité des logements, à la fois en termes de typologie et de taille, ainsi qu'en termes de statuts d'occupation et modalité d'accès.

La programmation doit ainsi intégrer une offre diversifiée en logement, répondant aux besoins et demandes de la population, dans le cadre plus large d'une programmation globale de l'habitat à l'échelle.

Il s'agit également d'envisager une offre de services, commerces et équipements publics répondant aux besoins du quartier, assurant une mixité fonctionnelle du quartier et un accès pour tous aux équipements et services de proximité, facteur d'équité sociale.

Les espaces extérieurs sont également des éléments fédérateurs, ils sont correctement conçus. Ils constituent des lieux de vie et de rencontre, participant à la mixité sociale et intergénérationnelle.

Conclusion

L'aspiration à une meilleure qualité de vie au quotidien dans les cités du logement collectif est aujourd'hui légitime. Elle est même un enjeu majeur. Les attentes des habitants d'une cité, qu'elle soit, riche ou défavorisée, ont aujourd'hui changé et portent très largement sur des aspects qualitatifs, tels que la sécurité, la propreté, les espaces extérieurs et la proximité des services. Cette question, trop longtemps sous estimée, prend aujourd'hui tout son sens au travers de la revitalisation des espaces extérieurs. Cette dernière présente une

opération qui a un rôle structurant de la vie des cités : « la revitalisation des espaces extérieurs, qui concerne la mise en œuvre coordonnée et cohérente de services urbains privés ou publics sur une cité donnée(...) vise à une recomposition de l'organisation des services et des équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives...) pour donner aux acteurs de gestion la capacité d'accroître la qualité de leur prestation, d'améliorer les conditions de vie dans le territoire et de contribuer à forger l'unité sociale ». C'est avec une revitalisation durable des espaces extérieurs des cités qu'on pourra satisfaire les aspirations des habitants en leur offrant un cadre de vie agréable pour les faire sortir du chaos et des dysfonctionnements qui pèsent lourd sur leur vie quotidienne, tout en respectant l'environnement et l'écosystème, sans pour autant détruire ou reconstruire ces cités.

Conclusion générale

Les espaces publics sont utilisés pour remédier à l'uniformité et à la banalité architecturale. Espace de création et d'innovation, ils sont d'un apport considérable sur le paysage urbain à travers les éléments et les matériaux utilisés. Ils sont aussi un antidote contre les différentes pollutions et nuisances urbaines. Ce sont des espaces qui offrent un certain confort aux habitants qui se sentent souvent agressés en milieux urbains. Ils sont des lieux de vie appelés à créer une certaine dynamique à travers les activités qui s'y déroulent. Ils sont aussi le support d'urbanité au sein de la cité par les différents lieux proposés et les pratiques qui s'y exercent.

L'espace public est aujourd'hui un thème incontournable des études et des transformations urbaines. Son caractère essentiel de détermination du cadre de vie et sa capacité à établir l'image de la ville sont remis en avant. Qualité et image sont devenues des facteurs discriminants pour l'attractivité d'un territoire dans un contexte de concurrence accru entre les villes, ainsi qu'un enjeu primordial du développement durable (social, environnemental et économique). Il a des effets indéniables sur le bien-être, autant que la santé de la population, la qualité de l'environnement, sur le développement économique et concevoir des espaces publics urbains de qualité est un des fondements de la création d'un urbanisme durable. La conception d'espaces publics urbains de qualité est un atout majeur pour développer les qualités architecturales, sociales, environnementales et économiques de nos villes.

Pour cela notre travail s'engage d'inscrire dans la recherche de nouveaux modes de conception de notre espace habité pour assurer la durabilité. Et elle vise à promouvoir un nouveau rapport de la société à l'espace public urbain, à travers la création d'ambiances urbaines de qualité, confortables et adaptables. La réhabilitation d'un espace extérieur existant ou la conception d'un nouvel espace public peuvent offrir la possibilité de créer des ambiances urbaines de qualité.

Par notre travail, nous n'avons pas la prétention de donner des recettes miracles, mais d'étudier les caractéristiques des espaces publics qui sont nécessaires pour le développement durable des villes. Cette étude souligne également l'importance du point de vue humain et de son expérience corporelle pour qu'un espace public puisse être approprié, tout en favorisant la création de liens entre l'homme, son environnement et les différentes échelles de l'habiter. Cette recherche a abouti à la définition d'un espace public durable, basée sur trois qualités fondamentales : la contextualité, la coexistence et la cohérence ; ainsi que de donner une

vision sur l'approche d'ambiance de qualité qui apporte des éléments nouveaux pour comprendre les espaces publics. Nous avons essayé de définir des critères qualitatifs qui traversent la dimension esthétique et éco-sociologique de l'environnement urbain et de ses formes construites.

D'autre part, notre recherche touche aux dysfonctionnements des espaces publics et la nécessité de la revitalisation durable des espaces extérieurs dans l'habitat en Algérie, par ce que ces derniers souffrent de la marginalisation permanente, dans leur aménagement et leur conception. Ainsi que nous assistons à un grand nombre de dysfonctionnements qui pèsent lourd sur l'espace extérieur depuis sa création ainsi que sur la vie quotidienne des résidents qui ne bénéficient que d'un cadre de vie désagréable et une vulnérabilité sociale apparente et persistante.

De ce fait, c'est avec une revitalisation durable des espaces extérieurs des cités que nous pourrions satisfaire les aspirations et les besoins des habitants en leur offrant un cadre de vie agréable, sûr, attrayant, et une vie collective solide et sereine. Cela pour les faire ressortir du chaos et des dysfonctionnements qui pèsent lourd sur leur vie quotidienne, tout en les impliquant dans tout le processus de cette démarche, en respectant l'environnement et l'écosystème, et sans pour autant détruire ou reconstruire ces cités déjà existantes.

A l'issue de cette recherche nous pouvons dire et affirmer que les espaces publics sont l'épine dorsale des villes. Ils sont les lieux nécessaires au fonctionnement de la ville et par lesquels elle vit à travers l'animation qui s'y déroule et les relations qui s'y construisent entre différentes classes de citoyens. Ce qui, nous a menés à confirmer que la durabilité de l'habitat peut d'assurer à travers les espaces extérieurs. En les intégrant dès les premières phases de leur conception comme part entière et non comme espaces résiduels de l'habitat.

OUVRAGE :

BACHELIER Catherine, **JERIDI** Hasni, **DJEA** Christine, **NIGAY** Luc. Accessibilité de la voirie, des transports, du cadre bâti et du tourisme : législation, réglementation, normes et recommandations, Paris, édition : ministère de l'équipement, des transports et du logement, 2000.

BASSAND Michel, **COMPAGNON** Anne, **JOYE** Dominique, **STEIN** Véronique, avec la participation de **GULLER** Peter. Vivre et créer l'espace public, Lausanne, édition : presses polytechniques et universitaires romands, 2001.

BELLI-RIZ Pierre in **PICON-LEFEBVRE** Virginie. Les espaces publics modernes, Paris, édition : le moniteur, 1997.

BENTLY Ian, **ALCOCK** Alan, **MURRAIN** Paul, **MCGLYNN** Sue, **SMITH** Graham. Responsive environments. London, édition : elsevier, 1985.

CHARBONNEAU Jean-Pierre. Ménager toute la ville, espace(s) public(s), revue urbanisme, n° 346, 2006.

DEBARBIEUX Bernard. L'espace ou l'heuristique heureuse dans Réinventer le sens de la ville. Paris, édition : l'Harmattan, 2006.

EMELIANOFF Cyria, **LIGNON** Marie, **ACOT** Pascal, **MICOUD** André, **MORVAN** Bertrand, **SOUBEYRAN** Olivier. L'écologie urbaine entre science et urbanisme. Quaderni 43 hiver, édition : sapientia, 2000.

FISCHER Gustave-Nicolas. Psychologie de l'environnement social. Paris, édition : colin, 1989.

GAUTHIEZ Bernard. Espace urbain, vocabulaire et morphologie. Paris, édition : patrimoine, 2003.

GHORRA-GOBIN Cynthia, (dir). Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale. Paris édition : l'Harmattan, 2011.

HABERMAS Jürgen. Remarks on discourse ethics, in **HABERMAS** Jürgen, justification and application. Remarks on discourse ethics, Cambridge, édition : the mit press, 1993.

HEIDEGGER Martin. Essais et conférences, Saint-Amand (France). Editions : gallimard, 1958.

LEVEQUE Christian, **MOUNOLOU** Jean-Claude. Biodiversité : dynamique biologique et conservation. Paris, 2^{ème} édition, édition : dunod, 2008.

LOHND Lyn. A world of strangers, order and action in urban public space, prospect. heights. USA, édition : waveland press, 1973.

LYNCH Kevin. L'image de la cité, Paris, édition : Dunod, 1989.

MADANIPOUR Ali. *Public and private spaces of the city*. London, édition : Routledge, 2003.

MERLEAU-PONTY Maurice. *La nature*, notes, cours du Collège de France. Paris, édition : Seuil, 1995.

MURRET Jean-Pierre, **ALLAIN** Yves-Marie, **SABRIE** Marie-Line. *Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer*. Paris, édition : Le Moniteur, 1987.

NORBERG-SCHULZ Christian. *A la recherche d'un langage contemporain de l'architecture*. Bruxelles, édition : Institut supérieur d'architecture Saint-Luc, 1988.

REMY Jean et **VOYE** Liliane. *Ville, ordre et violence*, Paris, édition : Presses universitaires de France, 1981.

SABLET Michel. *Des espaces urbains agréables à vivre - Places, rues, squares et jardins*, Paris, édition : Le Moniteur, 1988.

TOUSSAINT Jean-Yves et **ZIMMERMANN** Monique. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, édition : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

VOISIN Bruno in TOUSSAINT Jean-Yves et ZIMMERMANN Monique. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, édition : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001.

VAN EYCK Aldo. *Un miracle de modération dans : Le sens de la ville*. Paris, édition : Seuil, 1972.

VON MEISS Pierre. *De la forme au lieu. Une introduction à l'étude de l'architecture*. Lausanne, édition : Presses polytechniques et universitaires romandes, 1993.

OUVRAGES ELECTRONIQUES :

ANTONI Robert-Max. *L'accessibilité pour tous à l'espace public, et la prise en compte de l'accessibilité dans les normes de AFNOR* [en ligne]. Edition : Conseil général des ponts et chaussées. République Française, 2002. Disponible sur http://www.arturbain.fr/arturbain/rma/collection_rapports_cgpc/documents/2002_accessibilite_espace_public.pdf. [Consulté : le 01 / 06 / 2018 à 00h].

BARREIRO Fernando, **METROPOLE** Grenoble-Alpes. *Améliorer l'usage des espaces publics dans les villes européennes* [En ligne]. Edition : User. France, 2015. Disponible sur : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_user.pdf. [Consulté : le 27 / 04 / 2018 à 18h].

BOUDON Philip, .L'espace architectural : Essai d'épistémologie de l'architecture[En ligne]. Edition : duno. Paris , 1985. Disponible sur [<https://journals.openedition.org/edc/757>]. [consulté le :17 /05 /2018 à 12h].

JOSEPH Isaac. La gestion des espaces publics, perspectives d'une consultation. Espaces et Sociétés n° 62-63. [En ligne]. Edition : l'harmattan. Paris, 1990. Disponible sur [<https://journals.openedition.org/eps/6299>] [Consulté : le 30 / 04 / 2018 à 19h].

JOSEPH Isaac. L'espace public comme lieu de l'action, in les annales de la recherche urbaine, n°57-58. Espaces publics en villes.[en ligne]. Edition : minuit . Lyon, 1992. Disponible sur [https://www.persee.fr/issue/aru_0180-930x_1992_num_57_1].[Consulté: le 01 / 06 / 2018 à 17h].

LARRAMENDY Sandrine , **HUET** Sandrine, **PROVENDIER** Damien. Conception écologique d'un espace public paysager [En ligne]. Edition : plante à cité. Angers (France) 2014. Disponible sur :[<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-23002-guide-conception-espace-public-ecologique.pdf>]. [Consulté : le 29 / 04 / 2018 à 11h].

NONAS Richard. Dunkerque : les espaces publics du centre, in les annales de recherche urbaine, n° 57-58. Espaces publics en villes.[en ligne]. Edition : minuit. Lyon, 1992. Disponible sur [https://www.persee.fr/issue/aru_0180-930x_1992_num_57_1].[Consulté: le 01 / 06 / 2018 à 17h].

RACHEL Tomas. L'accessibilité des piétons à l'espace public urbain [En ligne]. Edition : ères, 2004. Disponible sur [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00143380>] [Consulté : le 24 / 05 / 2018 à 19h].

TEXIER Simon. Voies publiques : Histoires et pratiques de l'espace public à Paris [en ligne]. Edition : pavillon de l'arsenal, paris, 2006. Disponible sur [<http://www.pavillon-arsenal.com/fr/expositions/9758-voies-publiques.html>].[Consulté: le 03 / 06 / 2018 à 00h].

THESE ET MEMOIRES

ABDOU Honayda et **LAHOUEL** Hadjer. Sténographier l'espace public : une approche durable du projet urbain. Spécialité : architecture et environnement urbain. Université Mohamed Seddik Ben Yahia – Jijel 2015. [En papier]. [consulté le 21/04/2018 à 21h].

AMIRECHE Toufik. Approche des espaces publics urbains : cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli . [En ligne]. Mémoire de magister option : faits urbains université Mentouri. Constantine, 2012. Disponible sur [<https://bu.umc.edu.dz/theses/urbain/AMI6353.pdf>]. [consulté le 19/05/2018 à 18h].

BENNEDJAI Radhia. Revitalisation des espaces extérieurs dans les cites de logement collectifs, cas de Batna [En ligne]. Mémoire en vue de l'obtention de diplôme de magistère en architecture et urbanisme. Université Mentouri. Constantine, 2010 Disponible sur : [<https://bu.umc.edu.dz/theses/architecture/BEN5786.pdf>]. [consulté le 25/05/2018 à 17h].

DURCZAK Marion. Espace public : à la reconquête d'une identité urbaine. Cas de la réhabilitation des espaces publics en centre-ville [En ligne]. Mémoire de Fin d'études d'ingénieur de l'institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, sciences agricoles, 2014. Disponible sur [https://dumas.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/1072158/filename/Durczak_Marion_Espace_public.pdf]. [Consulté: le 04 / 05 / 2018 à 18h].

GHARAZ Halima. Les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi arides : cas des places publiques de la ville de Ouargla [En ligne]. Mémoire de magister en : architecture, option : établissements humains dans les villes arides et semi arides université Mohamed Khider . Biskra, 2013. Disponible sur [<http://thesis.univ-biskra.dz/524/>]. [consulté le 25/04/2018 à 20h].

HANAFI Abdelhakim. Les espaces publics entre la logique de la conception et l'usage quotidien. Cas des places et placettes de la ville de Biskra [En ligne]. Mémoire Présenté pour obtenir le diplôme de magistère nouveau régime en architecture, université de Biskra. 2010. Disponible sur : [<http://thesis.univ-biskra.dz/672/1/ Page%20de%20garde.pdf>]. [consulté le 05/05/2018 à 21h].

MALSCH Edouard. Ville Numérique et Espaces Publics, Quelles transformations pour les Espaces Publics par l'utilisation du Numérique et des Nouvelles Technologies ? [En ligne]. Mémoire de master 2 sciences humaines et sociales. Université Jean Moulin Lyon 3. 2011 Disponible sur : [http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Ville_numerique_et_espaces_publics-3075]. [consulté le 04/06/2018 à 12h].

MAYTE Banzo. L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité [En ligne]. Dossier d'habilitation à diriger des recherches (HDR). Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3. Pessac, 2009. Disponible sur : [https://tel.archivesouvertes.fr/file/index/docid/618968/filename/Espace_ouvert_nouvelle_urbanite_BANZO_HDR.pdf]. [Consulté le 06/05/2018 à 19h].

MERABET Samia. Les femmes et les espaces publics à constantine [En ligne]. Thèse présentée en vue de l'obtention du diplôme de doctorat es-sciences en psychologie. Université Mentouri, Constantine, 2011. Disponible sur : [<http://http://dspace.univ-biskra.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/290/1/30.pdf>]. [consulté le 07/06/2018 à 15h].

REITER Sigrid. Elaboration d'outils méthodologiques et techniques d'aide à la conception d'ambiances urbaines de qualité pour favoriser le développement durable des villes [En ligne]. Thèse de doctorat. Soutenue en vue de l'obtention du diplôme de docteur en Sciences appliquées, 2007. Disponible sur : [<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/20354/1/Thèse-%20S.REITER-Partie%201.pdf>]. [consulté le 28/04/2018 à 13h].

STEIN Véronique. La reconquête du centre ville : du patrimoine à l'espace public. [En ligne]. Thèse en sciences économiques et sociales, mention géographie, Université de Genève, Genève, 2003. Disponible sur [https://doc.rero.ch/record/4190/files/1_these_SteinV.pdf]. [Consulté le 05/05/2018 à 23h].

REVUE ET ARTICLE :

ADEUS (l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise).

Les espaces publics sont-ils adaptés aux grands enjeux de société ? [En ligne], défrichage et analyses de l'existant. 2014. Disponible sur : [http://www.adeus.org/productions/les-espaces-publics-sont-ils-adaptes-aux-grands-enjeux-de-societe/files/espaces_publics-enjeux_societe-web-1.pdf]. [consulté le 13/06/2018 à 01h].

BEAUCIRE Francis. Espace public [En ligne]. cités territoires gouvernance pour une transition vers des territoires et des sociétés durables, 2014. Disponible sur : [http://www.citego.org/bdf_fiche-document-127_fr.html]. [consulté le 06/05/2018 à 19h].

BOYER Jillian. Sur l'appropriation de l'espace, Etudes et réflexions spécifiques sur le quartier Sainte-Blandine / Confluence [En ligne]. Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise, 2009-2010. Disponible sur : [<http://www.urbalyon.org/AffichePDF>]. [consulté le 07/06/2018 à 22h].

CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme). L'espace Public et ses enjeux dans la politique urbaine [En ligne], Lyon, 2007. Disponible sur : [<http://www.cdg69.fr/documents/sujets/Infra.pdf>]. [consulté le 08/06/2018 à 17h].

CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme). Quels espaces publics pour les éco quartiers? Innovation et fondamentaux [En ligne]. Lyon, 2013. Disponible sur : [http://www.guadeloupe.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/certu_esp_public_A9RB0E-E-2.pdf]. [consulté le 08/06/2018 à 00h].

DESSOUROUX Christian. La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes [En ligne]. Belgeo, revue belge de géographie, mis en ligne le 01

avril 2003 Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/belgeo/15293>].[consulté le 06/05/2018 à 18h].

DIND Jean-Philippe. Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics[En ligne], 2008. Disponible sur [https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_205C47DE5EA0.P001/REF]. [Consulté : le 28 / 04 / 2018 à 22h].

ELEB Monique et **BENDIMERAD** Sabri. Les lieux de la cohabitation, ensemble mais séparément. [En ligne]. France, 2015. Disponible sur : [http://www.guadeloupe.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/certu_esp_public_A9RB0E-E-2.pdf]. [Consulté le 06/05/2018 à 19h].

LAROUSSE Sejer. Dictionnaire Larousse, édition : Maury-Eurolivres. Manchecourt, 2004.

MAZOUZ Said. Etude pittoresque, cours de design urbain, 4ème année architecture, université de Biskra, 2011. Disponible sur [<http://revue.umc.edu.dz/index.php/d/article/view/437>]. [Consulté: le 19 / 05 / 2018 à 18h].

MERLIN Pierre et **CHOAY** Françoise. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. édition : puf, Paris, 1988.

MERLIN Pierre et **CHOAY** Françoise. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. édition : puf, Paris, 2000.

MERLIN Pierre et **CHOAY** Françoise. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. édition : puf, Paris, 2009.

MINISTERE DE L'INTERIEUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. Les espaces publics et collectifs, analyses et réflexions [En ligne]. France, 2005. Disponible sur : [http://www.mi.public.lu/publications/amenagement_communal/espaces_publics_collectifs/espaces_publics.pdf].[consulté le 05/05/2018 à 22h].

PINTO Ana Julia. Espace public et cohésion territoriale - Le cas de : Rambla de la Mine [En ligne]. Barcelone , 2009. Disponible sur : [<http://www.raco.cat/index.php/Waterfront/article/view-/218898/299218>]. [Consulté le 6/05/2018 à 17h].

SIMONET Guillaume et **BLANC** Nathalie. L'adaptation de la gestion des espaces naturels urbains aux changements de la variabilité climatique régionale : exemple de Paris et Montréal. Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], 2012, mis en ligne le 04 mai 2012, Disponible sur : [<https://journals.openedition.org/vertigo/11861>]. [consulté le 05/05/2018 à 18h].

SOLENE Marry et **MURIEL** Delaware. Naturalité urbaine : l'impact du végétal sur la perception sonore dans les espaces publics [En ligne]. Vertigo (la revue électronique en sciences de l'environnement) [En ligne]. 2011, Disponible sur [\[https://journals.openedition.org/vertigo/10874\]](https://journals.openedition.org/vertigo/10874). [Consulté: le 05 / 05 / 2018 à 23h].

UNIL. La requalification des espaces publics: enjeu de l'urbanisme durable [En ligne]. Université de Lausanne. 2007. Disponible sur : [\[https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694757/file/EPT_2005.pdf\]](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694757/file/EPT_2005.pdf). [Consulté le 07/06/2018 à 18h].

VLES Vincent, **VINCENT** Berdoulay, **SYLVIE** Clarimont. Espaces publics et mise en scène de la ville touristique. [En ligne]. Rapport final de recherche. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2005 Disponible sur : [\[https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694757/file/EPT_2005.pdf\]](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694757/file/EPT_2005.pdf). [consulté le 07/06/2018 à 16h].

WIPLIER Nicolas et **GRAZIANI** Philippe. Jeu et détente: Prise en compte dans l'aménagement de l'espace public. CERTU. Lyon. 2002. Disponible sur : [\[https://ezdinsoatico.firebaseio.com/2110931256.pdf\]](https://ezdinsoatico.firebaseio.com/2110931256.pdf). [Consulté le 07/06/2018 à 16h].

SITES WEB

BOULEKBACHE-MAZOUZ Hafida. Lire l'espace public pour mieux l'écrire. Études de communication [En ligne], 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010. Disponible sur : [\[https://journals.openedition.org/edc/757\]](https://journals.openedition.org/edc/757). [consulté le 09/06/2018 à 20h].

CNRTL. Centre national de ressources textuelles et lexicales. Définition d'Adaptation [En ligne], 2012. Disponible sur : [\[http://www.cnrtl.fr/definition/adaptation\]](http://www.cnrtl.fr/definition/adaptation). [consulté le 07/05/2018 à 15h].

DECLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement [En ligne], 1992. Disponible sur : [\[http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm\]](http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm). [consulté le 04/05/2018 à 14h].

QUESTIONNAIRE

Questionnaire destiné aux habitants du quartier BEN ACHOUR

1/Identification :

- ❖ Sexe : Masculin Féminin
- ❖ Situation familiale : Marié (e) Célibataire
- ❖ Catégorie d'âge :
- ❖ moins de 18 ans entre 18 et 60 ans plus de 60 ans
- ❖ Niveau d'instruction :
- Primaire Moyen Secondaire Universitaire Sans
- ❖ Situation professionnelle : Scolaire/étudiant(e) Employé(e) Chômeur
Retraité(e)

2/Cadre physique et perception dans l'espace public :

- ❖ Que représente pour vous l'espace public ?
- Aire de jeux Espace de proximité Espace de quartier
- ❖ Qu'est qui vous attire le plus ?
- Le mobilier les aménagements Activités Autres
- Selon vous la verdure est-elle suffisamment introduite ?
- Verdure suffisamment Insuffisance en verdure
- ❖ Selon vous les espaces publics de votre quartier sont-ils bien aménagés ?
- Oui non
- ❖ Quelle sensation vous procure le paysage de votre quartier ?
- Ouverture fermeture
- ❖ Que pensez vous du paysage de votre quartier ?
- Moderne Beau Ordonné
Ancien aménagé Banal Désordonné

❖ Les espaces de récréation sont –il suffisant dans votre quartier ?

Oui non

- Si non qu'est ce qui manque selon vous ?

.....
3/Usages et pratique des espaces publics

❖ A quoi vous servent les espaces publics ?

Rencontre Promenade repos jeux passage autres

❖ Combien de fois vous les pratiquez ?

Tous les jours Week-end Occasionnellement

❖ Qu'est ce que vous gêne dans ces espaces ?

Bruit pollue pas de sécurité

❖ Participez-vous avec vos voisins dans des travaux à l'intérêt dans votre quartier?

Oui Non

Résultat de l'enquête

Les résultats du questionnaire qu'était destiné aux habitants de quartier Ben Achour :

IDENTIFICATION

- Selon le sexe :

	Masculin	Féminin
Ben Achour	56%	44%

- Catégorie d'âge :

	Moins de 18 ans	18-60 ans	Plus de 60 ans
Ben Achour	36%	56%	8%

- Niveau d'instruction :

	sans	Primaire	Moyen	Secondaire	Universitaire
Ben Achour	8%	8%	12%	16%	56%

- Quelle est votre activité? :

	Travailleur	Retraite	Etude	Chômeur	Autres
Ben Achour	32%	%	44%	16%	

PERCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC ET APPROPRIATION

- Que représente pour vous l'espace public ? :

	Aire de jeux	Espace de proximité	Espace de quartier
Ben Achour	20%	52%	28%

- Qu'est ce vous attire le plus?

	Aménagement	Mobilier urbain	Activités	Autres
Ben Achour	32%	36%	24%	8%

- Est ce que l'espace public est bien aménagé? :

	Bien aménagé	Mal aménagé
Ben Achour	36%	64%

- Selon vous la verdure est-elle suffisamment introduite?

	Verdure suffisamment	Insuffisance en verdure
Ben Achour	24%	76%

- Quelle sensation vous procure le paysage de votre quartier?

	Perception de l'espace	
Avis des citoyens du	Ouvert	fermé
Ben Achour	48%	52%

- Que pensez-vous du paysage de votre quartier ?

	Moderne	Beau	laid	Banal	Aménagé	Non Aménagé	Ordonné	Désordonné
Ben Achour	0%	8%	4%	28%	24%	8%	16%	12%

USAGES ET PRATIQUES DES ESPACES PUBLICS

- A quoi vous servent les espaces publics?

	Recontre	Promenade	Jeux	Passage	Repos
Ben Achour	24%	8%	20%	12%	36%

- Combien de fois vous les pratiquez?

	Chaque jour	Week-end	Occasionnellement
Ben Achour	20%	52%	28%

- Participez-vous avec vos voisins dans des travaux à l'intérêt dans votre quartier?

	Participer aux travaux de quartier	Ne pas participer
Ben Achour	24%	76%

Résumé

L'importance d'assurer la durabilité du logement n'est pas seulement liée à la qualité de l'espace intérieur, mais aussi à la création d'espaces extérieurs, qui constituent sans doute l'un des éléments les plus importants du tissu urbain et jouent un rôle important dans la vie quotidienne. D'un autre côté, ce sont des espaces de cohésion sociale où sont tissées des relations différentes entre les habitants de la ville.

L'objectif principal de cette étude est de définir les caractéristiques fondamentales qui assurent la durabilité de l'habitat à travers les espaces extérieurs (cohérence, coexistence, contextualité). Ainsi que les critères qualitatifs, pour créer une ambiance de qualité et assurer une vie confortable dans les lieux publics.

En Algérie, C'est avec une revitalisation durable des espaces extérieurs des cités qu'on pourra satisfaire les aspirations des habitants en leurs offrant un cadre de vie agréable pour les faire sortir du chaos et des dysfonctionnements qui pèsent lourd sur leur vie quotidienne, tout en respectant l'environnement et l'écosystème, sans pour autant détruire ou reconstruire ces cités.

Mots clés : Durabilité, espaces extérieurs, cohésion sociale, cohérence, coexistence, contextualité, revitalisation.